

Un moment dans l'intimité de deux grandes dynasties de libraires : les Didot et les Jombert, entre Directoire et Premier Empire, à travers quinze lettres inédites

L'année 1746 marqua le début d'une relation privilégiée entre les familles de libraires renommés Jombert et Didot. En effet, à cette date, Charles-Antoine Jombert (1712-1784), libraire du Roi pour l'artillerie et le génie, et François Didot (1685-1757) entreprirent de publier une édition du *Tartuffe* de Molière¹ illustrée par Charles-Nicolas Cochin. Mais la mort de François Didot interrompit ce projet. La relation se renforça encore à partir de 1753, lorsque Charles-Antoine Jombert fut nommé adjoint du syndic François Didot, du 13 juillet 1753 au 22 septembre 1755. Mais c'est avec le fils aîné de François Didot, François-Ambroise Didot (1730-1804), que Charles-Antoine Jombert perpétua les liens, faisant d'ailleurs imprimer deux ouvrages sur ses presses en 1772².

L'alliance entre les deux familles se concrétise le 20 mai 1779³ à l'occasion du mariage de Louis-Alexandre Jombert (1749-1811), fils cadet de Charles-Antoine Jombert reçu maître le 13 octobre 1772⁴, et de Marguerite-Charlotte

* Docteur de l'École pratique des Hautes Études.

¹ Charles-Antoine Jombert, *Catalogue de l'œuvre de Ch. N. Cochin fils*, Paris, Prault, 1770, pp. 53-54, n° 142 ; Roger Portalis et Henri Beraldi, *Les Graveurs du dix-huitième siècle*, Paris, Morgand et Fatout, 1880-1882, t. I, p. 567, n° 295 ; Henri Cohen, *Guide de l'amateur de livres à gravures du XVIII^e siècle*, sixième édition revue, corrigée et considérablement augmentée par Seymour de Ricci, Paris, A. Rouquette, 1912, col. 720 ; Marcel Roux, *Inventaire du fonds français, graveurs du dix-huitième siècle*, Paris, Bibliothèque nationale, 1930-1977, t. V (1946), pp. 54-55. Une petite vignette pour la première scène du premier acte de *Tartuffe* gravée en taille-douce est conservée au département des Estampes et de la Photographie (BnF, Ee 15 RES, in-folio, II, p. 81).

² Jean Chappe d'Auteroche, *Voyage en Californie pour l'observation du passage de Vénus sur le disque du soleil, le 3 juin 1769*, Paris, Ch.-A. Jombert, 1772, et François-Jean de Graindorge d'Orgeville de Mesnil-Durand, *Observations sur le canon*, Paris, Ch.-A. Jombert, 1772.

³ AN, MC, étude CIX, liasse 747.

⁴ À cette occasion cinquante billets d'examen et de réception pour Louis-Alexandre Jombert avaient été commandés à Louis Cellot par Charles-Antoine Jombert le 10 octobre 1772 (« Mémoire

Didot (176.-1809), fille de François-Ambroise Didot et d'Antoinette-Charlotte Voisin (1740-1795). L'épouse de Louis-Alexandre Jombert a pour frères les célèbres imprimeurs Pierre Didot (1761-1853), qui épouse Marie-Victoire Rigault (1767-1815), et Firmin Didot (1764-1836), qui épouse Catherine-Denise Magimel (1770-1847). Marguerite-Charlotte Didot a également une sœur restée célibataire, Antoinette Didot (1759-1808).

Un grand nombre de témoins étaient présents, puisque l'on relève soixante-seize noms dans le contrat dont 75 % appartenant aux deux familles. Cette alliance s'inscrit très nettement dans une stratégie de poursuite de l'ascension professionnelle au sein de la corporation ; en témoigne la présence de nombreux imprimeurs et libraires parisiens de premier plan et leurs épouses, outre les membres des deux familles réunies : les Barrois, les Cellot, les Debure, les d'Houry, les Le Breton, les Leclerc, les Nyon et Saillant, Denis-Jean Aumont, Eugène Onfroy et Jean-Jacques Samson. On peut citer également les papetiers Joseph-Hyacinthe Huguet et Antoine-Mathurin Prud'homme, ainsi que les fabricants d'étoffe de soie Charles et Jean-Antoine Santilly. En revanche les personnalités extérieures au milieu familial et professionnel sont très peu représentées, compte tenu des relations de Charles-Antoine Jombert : deux peintres, le frère du marié Pierre-Charles Jombert et son maître Louis-Jacques Durameau, des membres des familles d'architectes Coustou et Philibert Bonnet, et trois avocats ou magistrats. Mais il est vrai que plusieurs signatures non annoncées dans le corps du contrat figurent *in fine* (cent-vingt-six en tout), dont celles d'illustres personnages : Charles-Nicolas Cochin, ami intime de la famille Jombert, le peintre Jean-Siméon Chardin, l'architecte Jacques-Germain Soufflot et le conseiller du Roi et agent de change Alexandre-Félicité Coulon Destouches.

Les biens de l'époux s'élèvent à la somme déjà considérable de 60 000 l. t., dont

le tiers qui lui appartient dans les biens de la société d'entre lui et le sieur Cellot relativement à l'acquisition qu'ils ont faite conjointement dudit sieur Jombert leur père et beau père, de son fonds de librairie, dans sa portion, dans l'actif de ladite société [et] la somme de douze mille sept cent[s] livres.

De même, la dot de Marguerite-Charlotte Didot se situe à un niveau élevé : 25 000 l. t. en deniers comptants. Enfin, la messe de mariage qui a lieu le 5 juin 1779⁵ en l'église Saint-André-des-Arts, a été célébrée par

particulier des impressions des petits objets », AN, MC, LXXVIII, 835 : inventaire après décès de Marie-Angélique Guéron, épouse de Charles-Charles Jombert, le 30 juin 1778).

⁵ BnF, fichier Laborde : n.a.f. 12126, fiche 36247.

un prélat, monseigneur Jean-Denis Devienne⁶, évêque de Sarepta, suffragant de l'archevêque de Lyon. Louis-Alexandre Jombert a pour témoins Charles-Nicolas Cochin et Alexandre-Félicité Coulon Destouches, agent de change et conseiller du Roi ; son épouse, elle, est assistée de ses oncles Antoine Voisin⁷, maître horloger, et Pierre-François Didot, libraire-imprimeur de Monsieur, frère du Roi.

À la suite du mariage, les familles Jombert et Didot resteront particulièrement attachées l'une à l'autre. Louis-Alexandre Jombert prend la relève de la collaboration commencée par son père avec les Didot, et fait imprimer cinquante et un ouvrages entre 1782 et 1789 – soit 28,8 % de sa production éditoriale – par François-Ambroise Didot, son beau-père. Il est vrai que François-Ambroise Didot fut le premier à donner au patronyme Didot sa célébrité. Jeanne Veyrin-Forrer rappelle à ce propos :

Après dix-neuf années d'entraînement typographique, ce furent de 1776 à 1789 de multiples tentatives pour aborder avec un esprit neuf les problèmes de l'imprimerie : à commencer par la construction d'une nouvelle presse et la fabrication d'un papier sans vergeures, jusqu'à la création de caractères et la transformation de la technique en matière de fonderie⁸.

François-Ambroise Didot s'était distingué par la mise au point de la presse à un coup⁹, puis par le « point Didot » – unité de mesure typographique établie par un calcul sur la base de la « ligne de pied de Roi », qui a inspiré les systèmes aujourd'hui en vigueur. Il importe d'Angleterre en 1780

⁶ Son portrait peint par Antoine Vestier en 1776 est conservé dans l'église Saint-Paul de Lyon (Inv. PM69000359).

⁷ Bien que Marguerite-Charlotte Didot ait un oncle maternel, maître horloger, nommé Antoine-Henri Voisin le jeune (1733-† après 1789), établi rue Dauphine en 1765, (Tardy, *Dictionnaire des horlogers français*, Paris, Tardy, 1971-1972, 2 vol., t. II p. 648) ; il est possible qu'il s'agisse en fait de « l'oncle Voisin » régulièrement évoqué dans la correspondance, qui est en fait son grand-oncle maternel, Antoine Voisin, né le 1^{er} février 1716, comme l'indique Antoinette Didot : « le 1^{er} février il entrera dans sa 85^e année » (lettre n° VII).

⁸ Jeanne Veyrin-Forrer, « Les premiers caractères de François-Ambroise Didot (1781-1785) », dans *Mélanges d'histoire du livre offerts à M. Frantz Calot*, Paris, librairie d'Argences, 1960, p. 159.

⁹ « De 1777 à 1784, François-Ambroise Didot s'efforce d'agrandir la surface que la presse peut imprimer, la platine traditionnelle ne pouvant couvrir que la moitié d'une forme en raison du manque de pression de la vis. Une forme in-folio, contenant deux pages, devait être imprimée en deux coups de barreau. En modifiant la vis, en construisant une presse plus solide et mieux ajustée, Didot réussit plus ou moins bien à tirer la forme d'un seul coup. De son côté, à l'Imprimerie royale, Anisson-Duperron procédait aux mêmes transformations. En réduisant de moitié la course de la vis, il doublait la pression de la platine » (André Jammes, *Les Didot. Trois siècles de typographie et de bibliophilie, 1698-1998*, Paris, Agence culturelle de Paris, 1998, p. 11). Voir également la notice sur les Didot rédigée par Paul-Marie Grinevald dans *Dictionnaire encyclopédique du livre*, sous la dir. de P. Fouché, D. Péchoin et P. Schuwer, et la responsabilité scientifique de J.-D. Mellot, A. Nave et M. Poulain, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 2002, t. I, p. 776.

la technique de fabrication du papier vélin et crée de nombreux nouveaux caractères typographiques la même année, puis il est choisi en 1783 pour imprimer les ouvrages destinés au Dauphin. Son frère cadet, Pierre-François Didot (1731-1795), s'illustre pour sa part en qualité d'imprimeur de Monsieur, frère de Louis XVI, de 1779 à 1789, et exerce comme fondeur de caractères dès 1783¹⁰. Claude-Antoine Jombert fait appel à ses services en 1779 pour un ouvrage remarquable par sa typographie¹¹, et son frère Louis-Alexandre utilise ses presses à quelques reprises.

Louis-Alexandre Jombert entreprend de s'associer avec son beau-frère, Pierre Didot (1761-1853), dès que ce dernier est reçu libraire – en décembre 1785. Et, de fait, les années 1786-1788 vont être riches d'une florissante production de la part des deux associés : on ne dénombre pas moins de quarante et un titres publiés en commun¹², dont vingt-huit portent l'adresse « chez Didot fils aîné = Jombert jeune », suivie de la mention « libraire » (parfois au pluriel), puis de leur adresse commune « rue Dauphine, près du Pont-Neuf, n° 116 ». Dès sa réception, Pierre Didot acquiert le fonds de Louis-Alexandre Jombert. À l'occasion de la publication de son *Essai de fables nouvelles*, composé par Pierre Didot en 1786, les périodiques de l'époque y font allusion, tels le *Journal politique ou Gazette des gazettes* de la première quinzaine de janvier 1786 : « Didot fils aîné (...) vient d'acquérir le fonds du S^r Jombert le jeune, rue Dauphine »¹³, ou encore les *Affiches, annonces et avis divers* :

De quel bonheur ne doit pas jouir M. Didot l'aîné ? Célèbre lui-même dans son art, il voit ses deux fils se distinguer dans la carrière qu'ils suivent ? L'aîné [Pierre Didot] joint à des connoissances étendues pour son âge, le talent de faire des vers qui ne l'empêchent pas de se livrer au commerce de la Librairie, en prenant le fonds de M. Jombert jeune. Le second [Firmin Didot] marche à grand pas sur les traces de son père : il a gravé des caractères tant romains qu'italiques, qui lui assurent déjà un rang des plus honorables parmi les typographes ; & il doit être bien agréable pour lui de les employer à donner encore plus d'éclat aux productions de son frère¹⁴.

Suite à cette acquisition, Pierre Didot fait paraître un important catalogue intitulé *Catalogue des livres du fonds d'Alex. Jombert, jeune, réuni à celui de*

¹⁰ Jeanne Veyrin-Forrer, « Les premiers caractères de François-Ambroise Didot (1781-1785) », dans *ouvr. cité*, p. 160 : « [tous deux] désireux d'améliorer la typographie française » créèrent une fonderie de caractères, « leur dessein n'était pas d'y voir répéter des formes trop familières, mais, grâce à une technique perfectionnée, d'y faire naître des lignes nouvelles plus aiguës, plus précises et mieux adaptées au présent ».

¹¹ Antoine Desgodets, *Les Édifices antiques de Rome, mesurés et dessinés très-exactement sur les lieux. Nouvelle édition*, Paris, Claude-Antoine Jombert, fils aîné, de l'Imprimerie de Monsieur, 1779.

¹² En dehors de la période 1786-1788, on trouve un titre publié en 1789 et un autre en 1791.

¹³ *Journal politique ou Gazette des gazettes*, première quinzaine de janvier 1786, p. 54.

¹⁴ *Affiches, annonces et avis divers ou Journal général de France*, n° 8, 19 janvier 1786, p. 29.

*Charles-Antoine Jombert son père (...) acquis par Didot fils*¹⁵. Alors que les deux libraires continuent à exercer conjointement dans la même boutique, Pierre Didot reprend le bail de Louis-Alexandre Jombert, en date du 2 janvier 1789, contre la somme annuelle de 1630 l. t.¹⁶, lorsque ce dernier s'installe définitivement dans la Nièvre. Il semble que vers la fin de l'année 1788, Firmin Didot ait acquis à son tour le fonds de son beau-frère, Louis-Alexandre Jombert, réuni à celui de son frère, Pierre Didot¹⁷.

Parallèlement à son association avec son beau-frère, Louis-Alexandre Jombert envisage d'acquérir une maison secondaire. Ses prospections immobilières vont s'avérer fructueuses puisque le 12 octobre 1786 il achète une terre à Saint-Hilaire-sur-Loire, dans la Nièvre¹⁸, à François-Victor Burgat, écuyer, Garde de la porte du Roi, contre la somme de 70 400 l. t. À travers cet achat, Louis-Alexandre Jombert satisfait aussi un désir familial¹⁹ : celui de s'installer à proximité de la résidence secondaire de ses beaux-parents, au village des Nouettes, dans le Cher.

Le bien acquis par Louis-Alexandre Jombert est composé d'une île de « trois quarts de lieue »²⁰ sur la Loire. En achetant cette terre, Louis-Alexandre Jombert devient possesseur de six domaines : ceux de Tarin, de Boduron, de Tingeat, et d'autres dans les vignes de Chamarion et au Moulin au Loup. Il détient aussi : trois louageries, celles des Tardes, de Blaison et de Saint-Hilaire ; quatre bois, le taillis Despresles de 30 à 40 arpents²¹, le bois Breuil de 12 arpents, le Buisson sur Beaumont de 10 à 12 arpents et le bois Barbot et le Buisson Copin de 10 à 12 arpents ; huit étangs, dont trois « a gros poissons », les étangs Neuf, au Loup et Bourdin, ainsi que cinq étangs « a peupler », au Pré Long, Neuf, de Bardeau, Ramage et l'étang au-dessus du Pré Long. Enfin, sa terre se compose encore de

¹⁵ *Catalogue des livres du fonds d'Alex. Jombert, jeune, réuni à celui de Charles-Antoine Jombert son père, Libraire du Roi pour l'artillerie & le Génie, acquis par Didot fils. À Paris, rue Dauphine, la quatrième maison à droite, en entrant par le Pont-Neuf, n° 116, 1786.* In-8, 2 ff. n. ch., 44 et 7 pp. (UB Tübingen, KeXXIV347 ; seul exemplaire localisé).

¹⁶ Preston Perluss, *Les Communautés régulières d'hommes de la rive gauche dans l'univers urbain parisien au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, Paris IV, 2003, p. 594.

¹⁷ *Catalogue des livres du fonds de Jombert jeune, réuni à celui de Didot fils aîné par Firmin Didot, libraire et fondateur de caractères. Ce fonds réunit tous les ouvrages sur l'art militaire, les mathématiques, et l'architecture*, Paris, 1789 (BnF, Delta 2181). Firmin Didot légua ensuite ce fonds à son fils Ambroise Firmin-Didot (1790-1876). Pierre Didot, toujours libraire, n'omettait cependant pas d'affirmer qu'il était « successeur » de son beau-frère : *Catalogue de livres nouveaux qui se trouvent chez Didot fils aîné, successeur de Jombert jeune, libraire rue Dauphine, n° 116, 1789* (BnF, 8-Q-10 (A, 178)).

¹⁸ Archives privées de la famille Bernachez : acte d'achat du 12 octobre 1786 (inventaire transcrit par Anne Bailleau).

¹⁹ Voir lettre n° I.

²⁰ C'est-à-dire environ trois hectares.

²¹ Comme mesure de surface, l'arpent variait selon les régions et mesurait environ un demi-hectare.

trois dépendances, celles de Ramage, Chagrin et Gillon. En devenant acquéreur de cet ensemble, Louis-Alexandre Jombert se voit confier

tous les bestiaux qui sont dans les dits domaines et louageries ainsi que les finances que le fermier est obligé de rendre à l'expiration de son bail, plus les ustensiles de pressoir et les meubles de la maison de maître.

Il prend possession définitivement de son bien le 11 novembre 1786²².

Une fois Jombert retiré des affaires, en 1789, cette propriété deviendra sa résidence principale. Bien avant de prendre sa retraite, Louis-Alexandre Jombert caressait le projet de mettre un terme à ses activités et d'investir dans des biens fonciers. Mais lorsqu'il se trouva face à la réalité de la campagne et aux soucis inhérents à cette nouvelle vie, il rencontra des difficultés pour lesquelles il n'était pas préparé, à tel point que sa belle-sœur, Antoinette Didot, s'en émut :

Depuis que vous vous êtes retiré du commerce vous n'avez pas eu moins d'embarras et de fatigues que lorsque vous y étiez²³.

Enfin, bien établi dans sa région d'adoption, il semble être apprécié de ses compatriotes, devenant même sous le Directoire maire du village de Fours et président de l'administration du canton de La Nocle. En 1796 et 1798 en particulier, il prendra plusieurs décisions importantes d'ordre économique et administratif local²⁴. En tant que « fonctionnaire », Louis-Alexandre Jombert a même le privilège d'assister au couronnement de Napoléon I^{er}, le 18 mai 1804²⁵.

Louis-Alexandre Jombert reste néanmoins attaché à la vie parisienne et aux nouvelles de la capitale, puisqu'il est abonné au *Journal de Paris*²⁶,

²² Cette terre était sous bail jusqu'en 1792 ; Louis-Alexandre Jombert se substitue donc comme bailleur à l'ancien propriétaire Parens Delagarenne « pour le temps qui en reste à expirer et qui doit finir au jour de Saint-Martin 1792 ».

²³ Lettre d'Antoinette Didot à Louis-Alexandre Jombert, non datée [vers 1794].

²⁴ A. Desforges, « Le canton de La Nocle sous le Directoire », dans *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, Nevers, Imprimerie de la Tribune, 1919, n° XXI, pp. 37-69. Dans une lettre du 6 décembre 1808 adressée à Firmin Didot, Louis-Alexandre Jombert écrit avec une pointe d'humour à sa belle-sœur, Denise Magimel : « Ma charmante petite sœur, vous ne vous moquez plus du président de canton. La majesté en a nommé un autre à ma place. Elle a tres bien fait, car je n'aurais certainement pas fait le voyage de Fours pour aller convoquer et tenir les assemblées cantonales. Les électeurs de département sont convoqués à Nevers j'ai reçu ma carte d'entrée. Mais comme je pechois mes etangs, je n'y suis point allé » (voir lettre n° X).

²⁵ Il représentait le village de Fours, département de la Nièvre (*Le Couronnement de Napoléon Premier (...), avec la liste nominative des fonctionnaires présents à cette solennité*, Paris, Guérin et Barba, 1806, p. 405).

²⁶ Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin-Didot frères, 1866, pp. 76-78.

premier journal français quotidien, lancé dès 1777²⁷. Deux publications portant l'adresse d'un « Jombert rue de Thionville », données à Paris, respectivement en frimaire de l'an VIII, dont l'auteur est Pierre Granié²⁸, et l'autre en l'an X, rédigée par Ferdinand Berthoud²⁹, nous font supposer qu'il est associé à ces entreprises éditoriales, bien qu'il se soit retiré depuis environ dix ans.

À la mort de François-Ambroise Didot, survenue le 10 juillet 1804, son gendre Louis-Alexandre Jombert gère les affaires familiales et est chargé de vendre la terre des Nouettes, dont sa femme, Marguerite-Charlotte Didot, est en partie héritière. Un placard est imprimé à cette occasion³⁰. N'ayant pas réussi à la vendre, il s'y installera finalement vers 1806. Trois ans plus tard, Louis-Alexandre Jombert décide de vendre ses propres terres de Saint-Hilaire :

Je suis en négociation pour vendre S^t Hilaire (...). Il me tarde bien de voir finir cette affaire qui me procureroit le plaisir de vous [les Didot] aller voir³¹.

Mais après de nombreuses tentatives restées vaines, il ne réussira pas à se dessaisir de ce bien³².

Ces années sont marquées par une retraite qui s'annonçait paisible pour Louis-Alexandre Jombert. Entouré de ses livres et s'occupant de ses terres, il semble avoir eu beaucoup de plaisir à recevoir ses petits-enfants pendant la saison estivale. Les agréments champêtres sont rendus agréables par des lectures variées, ainsi que par l'arrivée de livres provenant de Paris. Vers la fin de l'année 1808, Louis-Alexandre Jombert reçoit un somptueux cadeau de la part

²⁷ Voir lettre n° V.

²⁸ Pierre Granié, *Observations sur les lois maritimes, dans leur rapport avec le code civil*, Paris, Magimel, quai de la Vallée n° 73, Jombert, rue de Thionville, n° 1850, Brigitte-Mathey, Palais-Égalité, Galerie du côté du Perron, n° 101, libraires, frimaire an VIII. In-8.

²⁹ Ferdinand Berthoud, *Histoire de la mesure du temps par les horloges*, Paris, de l'imprimerie de la République, an X [vers 1802]. 2 vol. in-4. Louis-Alexandre Jombert avait déjà publié un ouvrage de Berthoud en 1786 et en 1787.

³⁰ Placard imprimé (417 × 515 mm), et un feuillet in-4° : *Bien patrimonial à vendre, sur deux publications, en la chambre des notaires de Paris, séant au ci-devant Châtelet, les 24 fructidor an 12 et 19 vendémiaire an 13, après décès de M**** [François-Ambroise Didot] (AP Bernachez). Le bien est décrit en ces termes : « Ce bien, appelé les Nouettes, est situé commune de Veraux, canton de Sancoin, département du Cher ». Il consiste en quatre domaines, deux louageries, six étangs, des vignes sur un hectare de terre, 122 hectares de bois, « un bâtiment d'habitation de maître en bon état, une très grande cour, une grande écurie pour dix chevaux, une autre pour trois chevaux, une autre pour des moutons, une remise, deux étables à vaches, plusieurs toits à volailles » avec deux jardins, un logement pour le jardinier, un autre pour le garde, une buanderie et une boulangerie, dix hectares de prés.

³¹ Lettre de Louis-Alexandre Jombert à Firmin Didot du 27 février 1809 (voir lettre n° XI).

³² Elle sera enfin vendue après la mort de Louis-Alexandre Jombert, le 9 avril 1815, pour 130 000 francs.

de son beau-frère Firmin Didot, les *Œuvres de Racine*³³ – dont il avait gravé les majestueux caractères – imprimées au Louvre par Pierre Didot de 1801 à 1805³⁴.

Néanmoins cette joie domestique sera de courte durée car la maladie de son épouse viendra assombrir ce tableau. Dans une lettre touchante par son optimisme, Louis-Alexandre Jombert écrit à Firmin Didot le 27 février 1809 au sujet de la maladie de sa femme :

Pour ma femme elle est toujours de meme ; tantot extremement fatiguée, et de temps en temps eprouvant un peu de relache. Pour surcroit elle a dans ce moment de la fievre presque tous les jours. Je suis assez embarrassé pour la faire passer, parce que le quinquina en poudre, seroit, je crois trop lourd pour son estomach. M^f Fillon, medecin de Bourbon lanci³⁵, homme d'esprit et bon medecin, lui a promis de la guerir ce printemps³⁶.

Marguerite-Charlotte Didot décédera moins de deux mois après la rédaction de cette lettre, le 19 avril 1809. Louis-Alexandre Jombert, pétri de douleur, annonce le décès de son épouse en des termes d'une bouleversante sensibilité³⁷. Inconsolé, il écrit un mois plus tard à sa fille Marie, dans une lettre adressée à son gendre, Philibert Bernachez :

J'aurois bien désiré et je desire bien encore de t'avoir auprès de moi avec mes petits enfans. Je ne puis m'accoutumer à l'idée affreuse de ne plus voir la chere amie que j'ai perdu[e] pour toujours³⁸.

Louis-Alexandre Jombert, affecté par le deuil dont il ne se remet pas, sombre lui aussi dans la maladie. Sa fille Marie l'évoque dans une lettre adressée à son mari, Philibert Bernachez, le 21 août 1810 : « Mon papa va mieux mais il est encore bien foible et n'a toujours guere d'appetit »³⁹. Terrassé par la maladie, il

³³ Voir lettre n° X.

³⁴ *Œuvres de Racine*, Paris, Pierre Didot l'aîné, an IX (1801-1805), 3 vol. in-folio. Monumentale édition, chef-d'œuvre de la typographie, magnifiquement illustrée, comprenant un frontispice par Prudhon et 56 figures par les meilleurs artistes du temps (Henri Cohen, *Guide de l'amateur de livres à vignettes...*, *ouvr. cité*, col. 849-850).

³⁵ Bourbon-Lancy est une commune située dans le département de Saône-et-Loire.

³⁶ Voir lettre n° XI.

³⁷ Voir lettre n° XII.

³⁸ Lettre de Louis-Alexandre Jombert à Philibert Bernachez du 22 mai 1809 (AP Bernachez).

³⁹ Lettre de Marie Jombert à Philibert Bernachez du 21 août 1810 (AP Bernachez).

meurt le 4 novembre 1811, à l'âge de 62 ans. Son fils Antoine annonce la triste nouvelle à son-beau frère, Philibert Bernachez :

La maladie de papa à toujours été en augmentant depuis ma dernière lettre et la fait succomber le 4 9^{bre} [novembre] je suis trop affligé moi même pour vous donner de la consolation. Nous ne pouvons que regretter un si bon pere⁴⁰.

Près d'un an plus tard, le 1^{er} octobre 1812, les héritiers de Louis-Alexandre Jombert, dans le cadre de la succession, vont effectuer un partage des terres. À Marie Jombert est échue celle de Saint-Hilaire – qu'elle revendra en 1815 –, et à Antoine Jombert reviendra la propriété des Nouettes qui, à la suite de son décès en 1815, tombera dans l'escarcelle de sa femme, Louise de Chalon, et de son nouveau mari, Edme-Joseph-Henry Gueniffey. Durant le tournant du siècle et pendant le premier quart du XIX^e siècle, les descendants des deux familles continueront de participer à des projets communs.

Les liens tissés entre les familles Didot et Jombert se sont aussi confirmés après la tragédie de Saint-Domingue qui emporte Marie-Sophie Prévost (1759-1792), seconde épouse et veuve de Charles-Antoine Jombert. En effet, alors qu'elle vivait dans cette île où sa famille avait des intérêts, Marie-Sophie Prévost se fait massacrer par des esclaves lors de la révolte de Toussaint Louverture⁴¹, en 1792. De l'union, en 1779, de Charles-Antoine Jombert et de Marie-Sophie Prévost, de quarante-sept ans sa cadette, était née Antoinette-Sophie Jombert (1783-1861). Cette dernière se trouve orpheline à l'âge de neuf ans. Elle est alors prise en charge par ses demi-frères et demi-sœurs aînés, et en particulier par Antoinette Didot (1759-1808), la belle-sœur de son demi-frère, Louis-Alexandre Jombert. Cette dernière, restée célibataire, prend alors soin de son éducation.

La correspondance que nous présentons offre un intérêt singulier en ce qui se réfère aux affaires domestiques de ces deux illustres familles. Si ces lettres abordent peu l'histoire de l'édition et de l'imprimerie, elles permettent d'éclairer de nombreux points de l'histoire familiale restés obscurs. Quelques précisions mineures sur le commerce et sur les mentalités des gens issus du métier du livre pointent çà et là à travers ces missives. Il est question de l'affermage de la maison du père Didot, dite les « Nouettes », des liens de famille intenses, des modes de vie et des petits tracés de la vie quotidienne, des sentiments vifs qui unissent ces deux familles, de l'amour filial, des maladies et pertes, etc.

Cet ensemble de lettres autographes retranscrites intégralement provient des archives des descendants de Marie Jombert-Bernachez (1782-1857). C'est grâce

⁴⁰ Voir lettre n° XIV.

⁴¹ Michel Robida, *Ces Bourgeois de Paris, trois siècles de chronique familiale de 1675 à nos jours*, Paris, R. Julliard, 1955, p. 103.

à l'extrême obligeance de Madame Anne Bailleau, qui nous a permis avec une rare libéralité l'accès à ces documents – et à qui nous témoignons notre plus vive gratitude – que nous pouvons les publier pour la première fois. Seule une de ces lettres (n° I) provient des archives des descendants d'Antoine Jombert (1784-1815), et elle est conservée aujourd'hui par Madame Monique Boissat et Monsieur Gérard Delorme. Nous tenons à leur exprimer nos sentiments de profonde reconnaissance et d'amitié.

Lettre n° I Lettre conjointe d'Antoinette-Charlotte Voisin, Marguerite-Charlotte Didot et Pierre Didot à Louis-Alexandre Jombert, gendre, époux et beau-frère, datée du 27 juillet 1786.

Adresse : « À Monsieur Monsieur Jombert jeune, Poste restante, à Nevers »

Lettre revêtue du cachet de cire aux armes de la famille Didot⁴² (reproduit ci-dessous).

« Ce 27 juillet 1786

Ah! cher Ami qu'il y a longtems que nous ne nous sommes vu[s]! Nous avons tous bien de la peine a nous accoutumer a ton⁴³ absence, le Pere Didot⁴⁴ s'en plaint 10 fois par jour, pour moi qui suis raison[n]able je ne dis rien, mais je me trouve transportée au temps où les semaines étoient des semaines d'années. Cependant cher enfant, comme ce voyage est d'absolue nécessité, que l'envie d'accellerer [*sic*] nos plaisirs ne te fasse rien retrancher de l'examen détaillé qu'il est essentiel de faire de notre futur[e] demeure⁴⁵.

La Poste n'est pas aussi bien servie sur cette route que sur celle d'Orléans⁴⁶. Nous n'avons point encore de tes nouvelles, et cependant nous connoissons bien ton exactitude [*sic*]; j'en attends avec grande impatience pour pouvoir te suivre dans ta route au moins en esprit. Comme tes voitures n'étoient point réglées⁴⁷ nous sommes toujours un peu dans l'inquiétude, j'espere pourtant assez de votre raison et de votre attachement pour nous, pour croire que vous prendrez tous les moyens possibles pour ne vous pas trop fatiguer [*sic*], vous devez savoir que de votre bonne santé dépend celle de plusieurs personnes que vous aimez.

⁴² Armoiries non connues des spécialistes et non citées par les bibliographies spécialisées.

⁴³ Le tutoiement prouve une très grande proximité entre la belle-mère et son gendre, particulièrement dans ce milieu de la bonne bourgeoisie.

⁴⁴ Il s'agit ici de son mari François-Ambroise Didot (1730-1804).

⁴⁵ Il est parti en voyage à la recherche d'une terre à acquérir.

⁴⁶ Elle semble faire référence à d'autres voyages qu'il aurait effectués dans la région d'Orléans.

⁴⁷ C'est-à-dire révisées.

Nous nous portons tous bien, mon pere⁴⁸ est de la plus grande exactitude a te remplacer⁴⁹, il le fait avec toute l'amitié possible, il vient une demi-heure avant notre chaîne⁵⁰, et nous la continuons après son départ ; je n'ai trouvé aucune différence dans sa maniere et je suis absolument dans le même état.

Jusqu'à present je n'ai point trouvé de terres de tes côtés⁵¹ : hier on nous en annonça une a 30 lieues de Paris sur une grande route près d'une riviere navigable avec beau château bati à la moderne 2 beaux potagers en rapports grand jardin à l'angloise, eaux vives, et qui n'est que de cent vingt mille livres (cela n'est t'il pas bien joli si ce prix étoit la valeur de la terre) mais point c'est le prix qu'elle est affermée.

Aujourd'hui on annonce la terre et seigneurie de Davrey, et maison à Evry produisant 6 650 lt. La terre Davrey a titre de baron[n]ie elle est à demi lieue d'Evry près S^t Florentin en Senonois la premiere enchere etoit à 102 500 lt, le 5 juillet⁵² la 2^e enchere a été à 110 000 lt, l'enchere definitive sera le 9 aout. On vendra aussi ensemble ou séparem[ent] 2 fiefs en bois, l'un la vente Issabeau au finage de Maraye, et l'autre la vente l'abbé au finage de Bordes Puiseau paroisse d'Auxon, 1^{ere} enchere à 17 450 lt, enchere du 5 juillet à 20 000 lt, ench[ère] defin[it]ive le 9 aout ces bois rapporteront onze à 1 200 lt.

Evry est a 2 lieues de S^t Florentin, et S^t Florentin est à 6 d'Auxerre, 10 de Sens et 38 de Paris, par conséquent la terre Davrey seroit à 40 ou 42 lieu[es] cela allongeroit un peu ton retour, mais si aucune des 4 terres⁵³ que tu auras vues ne te convenois, je crois que par Auxerre tu pourrois t'y rendre. Adieu mon bon ami, ta femme m'envoye chercher ma lettre pour s'entretenir a son tour avec toi. Je t'embrasse bien tendrement pour mon compte et de la part de tous ceux qui habitent ma maison. Ménages ta santé, écrit [*sic*] nous le plus que tu pourras, penses souvent a celle qui est pour la vie avec le plus tendre attachement

ta maman⁵⁴ Didot l'aînée »

[Suite de la lettre, rédigée alors par Marguerite-Charlotte Didot]

⁴⁸ Il semblerait que sous sa plume l'expression « mon pere », soit une allusion à son propre mari, qu'elle appelle au début de cette lettre « le Pere Didot ».

⁴⁹ À l'occasion de cette absence, c'est le beau-père de Louis-Alexandre Jombert, François-Ambroise Didot, qui le remplace à la boutique.

⁵⁰ Chaîne de travail ou de présence pour tenir la boutique.

⁵¹ Antoinette-Charlotte Voisin est très investie dans la recherche d'une terre et elle multiplie les demandes auprès de son entourage.

⁵² Il semble être parti le lundi 24 juillet. Sa belle-mère lui rappelle l'enchère prononcée le 5 juillet.

⁵³ Rappelons que le voyage de Louis-Alexandre Jombert a pour objectif la visite des quatre terres.

⁵⁴ Il s'agit de sa belle-mère dont les liens d'affection sont extrêmement marqués.

« Cher bon ami⁵⁵ apres bien des combinaisons avec les almanachs⁵⁶ nous avons décidés de ne t'écriture que le jour où la poste partoît afin que tu reçoive des nouvelles plus fraîche, mais je te prie ne prends pas model sur nous parce qu'il y a bien de la difference a être bien tranquil chez soi, ou a courir les chemins tout seul et sans certitude de trouvé des voitures comode, je conte beaucoup sur la parole que tu m'as donnés de m'écriture tous les jours⁵⁷, je sais bien que la poste ne part que trois fois. Mais je recevrez 2 lettre à la fois et je serai plus aportés de te suivre et me consoleraï de n'avoir de tes nouvelles que d'un jour l'un.

Depuis ton depart nous avons fais une grande chasse, pas au tel fusil ; comme tu desir tant d'en faire, mais la chasse au punaises⁵⁸, j'en avois été tourmentée à ne pas pouvoir dormir depuis qu'il fait plus chaud⁵⁹, et j'ai pris le parti de faire defaire nos lits et de frotés les bois avec une eau qu'on assure merveilleuse, j'en ai fait autant au petits berceaux et pour que tes enfants ne soient pas incomodés par l'odeur j'ai mi ta petite dans ton lit ~~tout~~ le petit Toto⁶⁰ couche sur 2 fauteuils et moi ainsï que ta fille⁶¹ sur les matelats que nous avons mis parterre, sois bien tranquil j'ai soin de ta maison comme si tu y étoit, c'est-à-dire que je tache de me figurér que tu es là, et je me demande à moi-même trouvera til cela raisonnable, ainsi c'est toi qui suit tout. Les enfants se portent très bien car il font dans ce moment beaucoup de tapages ces là la meilleur preuve de santé⁶² à leur age, Alexandre⁶³ est un bon enfans il me laisse bien dormir et il me donne par sa douceur le portrait de son petit papa, toto me charge de te soiter [*i.e.* souhaiter] le bon jour et de te dire de revenir le faire sauter⁶⁴ et qu'il t'aime de tout son

⁵⁵ L'orthographe particulièrement défailante de Marguerite-Charlotte Didot, épouse de Louis-Alexandre Jombert, et bien plus approximative que celle de sa mère, a été maintenue en l'état, sans corrections à l'exception de la majusculation parfois inappropriée.

⁵⁶ Référence aux almanachs de la poste pour le départ des lettres.

⁵⁷ Marguerite-Charlotte Didot ne manque aucune occasion pour témoigner de son attachement à son époux.

⁵⁸ Problème d'hygiène particulièrement récurrent dans la vie quotidienne d'Ancien Régime, s'aggravant à l'arrivée de la saison chaude.

⁵⁹ La lettre a été écrite en été, le 27 juillet, on peut supposer qu'il était plus facile de voyager durant cette période, en raison d'une moindre charge de travail à la boutique.

⁶⁰ Surnom donné à Antoine, âgé de deux ans.

⁶¹ Il s'agit ici de ses propres enfants : Marie (1782-1857), alors âgée de quatre ans et Antoine (1784-1815), alors âgé de deux ans. Il est clair qu'elle fait référence à deux enfants mais la tournure de cette phrase lors d'une lecture hâtive de la lettre pourrait laisser croire qu'il s'agit de trois enfants.

⁶² Perpétuelle inquiétude de l'espérance de vie : dans l'ensemble de la population, près d'un enfant sur deux mourait en bas âge (voir Philippe Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960), mais les milieux de la bonne bourgeoisie obtenaient généralement de meilleurs résultats en matière de survie et manifestaient, comme dans le cas présent, une plus grande attention à la petite enfance.

⁶³ Alexandre (1786-1789) est tout juste âgé de trois mois, il était né le 27 mai.

⁶⁴ C'est-à-dire sauter sur les genoux ou sauter en l'air.

cœur, la petite s'ennuie de ne pas te voir, la première chose qu'elle nous a dit en arrivant des Tuilleries⁶⁵ lundi, maman je ne veut pas que mon petit papa s'enaille. Elle avoit les larmes aux yeux, je ne suis pas convenu que tu étoit parti et j'ai parlé d'autre chose, car elle n'auroit pas voulu se couché, et nous auroit bien embarrassé elle me charge de te dire qu'elle est bien sage et qu'elle desir que tu te porte bien et que tu ne sois pas long tems.

Ta petite femme ne fait pas autant l'enfant apresent que lorsque tu étoit sur ton depart elle⁶⁶ se tranquilise parce qu'elle connoit ta prudence et s'en rapporte à la parole que tu lui a donné d'être plus tot ~~qu'elle que~~ quelque jour de plus que de t'exposé à voyager seul et de nuit⁶⁷. Ne la trompe pas car elle n'auroit plus de repos s'il falloit encore d'autres voyages. J'ai vendu une quatrième livraison⁶⁸ et un exemplaire complet ainsi tu peu depenser de l'argent⁶⁹ puisque si cela continu quant tu reviendra ~~tu ne~~ le trou que j'aurai fais au petit coin cera bouché⁷⁰, adieu mon cher et ami je t'embrasse mill fois pour moi cent fois pour chacun de tes point⁷¹; pour Didot⁷² il est assé grand pour te dire lui-même quelque [chose] de bien plus jolie que je ne pourrais faire, un si mauvais secrétaire⁷³ n'est bon que pour ceux qui ne peuve rien dire sinon qu'il t'on voué pour la vie une attachement à l'épreuve de tous les plus long voyage car je [ne] te boude plus, je ne m'occupe que du plaisir que j'aurais a ton retour et du seul que j'ai aujourd'hui qui est de ~~t'assurer~~ me dire avec le plus grand contentement ta chere moitié

F.[emme] Jombert jeune⁷⁴

⁶⁵ Elle est allée se promener au jardin des Tuileries.

⁶⁶ Elle parle d'elle-même à la troisième personne du singulier.

⁶⁷ Ces voyages représentaient parfois un réel danger.

⁶⁸ Il s'agit ici de l'ouvrage de dom Dantine, *L'Art de vérifier les dates...*, Paris, Alexandre Jombert jeune, 1783-1787, 3 vol., dont la 4^e livraison a été publiée fin 1785.

⁶⁹ Preuve que vendre un ouvrage d'une certaine envergure constituait une rentrée d'argent importante. Le coût de l'ouvrage complet, c'est-à-dire 5 livraisons jusqu'en décembre 1785, est de 96 lt. Chacune des quatre premières livraisons coûtait 18 lt et la cinquième 24 lt.

⁷⁰ Expression qui signifie sans doute ici compenser une dépense par une recette.

⁷¹ Elle fait référence à ses enfants, en les dénommant ainsi elle veut signifier leur petite taille.

⁷² Il s'agit de Pierre Didot l'aîné, beau-frère de Louis-Alexandre Jombert, collaborateur de ce dernier, et frère de son épouse, Marguerite-Charlotte.

⁷³ C'est elle-même qu'elle qualifie ici de « si mauvais secrétaire », entendant par là médiocre épistolière (par rapport à son frère).

⁷⁴ Véritable déclaration d'une femme amoureuse, qui met de côté sa réserve et son éducation bourgeoises pour laisser éclater la sincérité de son attachement à son mari et se revendiquer ensuite fièrement « femme Jombert jeune » alors que sous l'Ancien Régime les épouses en France conservent souvent leur patronyme.

ce 27 juillet

Je reçois dans ce moment un billet de M^r Fontaine à Manheim⁷⁵ qui demande 2 Art de vérifier les dates⁷⁶ je ne sais si je dois les lui envoyer acause des diminution⁷⁷ qu'il à fait sur les dernier je ne me rapelle plus si tu lui a écrit comme tu avoit dit que tu le ferois un mot de reponce si tu reçois ma lettre samedi comme je l'espere. »

[Quatrains octosyllabes de la main de Pierre Didot]

« Bon jour beau frere, et bon voyage :
Rapportez-nous de la gaîté,
De l'embompoint, de la santé ;
Il ne vous faut rien davantage.

Aussitôt après mon retour,
Quand j'eus clos, quoi ? ... votre berline ?
J'allai baiser Toto⁷⁸ – l'Amour,
Et l'aimable Mémé... fifine⁷⁹,

Tous deux dans un profond sommeil.
Plus léger, je crois, fut le vôtre.
Le mot Papa dès leur réveil
Fut prononcé par l'un et l'autre.

Nous tâchons de tromper le tems,
Qui marche à peine en votre absence ;
Et nous cherchons dans vos enfans
Des traits de votre ressemblance.

Adieu, frere, embrassez de cœur
Votre très humble serviteur

Didot fils aîné

M. Robin⁸⁰ me charge de le rappeler à votre souvenir. »

⁷⁵ Il s'agit ici de Matthias Fontaine (1749-1818), libraire français établi à Mannheim en Allemagne de 1777 à 1816.

⁷⁶ *L'Art de vérifier les dates...*, *ouvr. cité*.

⁷⁷ Elle fait sans doute référence à des rabais consentis par son mari au libraire Fontaine et dont elle n'aurait pas exactement connaissance.

⁷⁸ Son neveu Antoine Jombert, fils de Louis-Alexandre Jombert.

⁷⁹ « Mémé fifine » semble être un surnom de sa nièce Marie Jombert, fille de Louis-Alexandre Jombert.

⁸⁰ Personnage non identifié, peut-être apparenté au libraire Étienne-Vincent Robin (17..-1784).



Cachet de cire aux armes d'Antoinette-Charlotte Voisin (1740-1794), épouse de François-Ambroise Didot et belle-mère de Louis-Alexandre Jombert, apposé en 1786 (AP Boissat-Delorme).

Lettre n° II Lettre d'Antoinette Didot à Louis-Alexandre Jombert, datée « 2 décembre » [1794?].

Adresse: « Au citoyen Jombert propriétaire a S^t Hilaire. À la Verrerie de S^{te} Catherine par Nevers, Decise et Four Département de la Nièvre »

« Mon cher petit frere, je ne puis vous dire combien votre lettre m'a donné de chagrin, le detail de vos nouveaux accidents, la perte [...?], le triste état de sa femme avec 5 enfants, la certitude que vous ne viendrez pas cet hiver, le motif qui vous empêche de nous donner cette jouissance, le surcroît d'embarras que les affaires des Nouettes⁸¹ vous causent, dans un moment où vous avez tant d'occupations chez vous ; toutes ces choses réunies ont fait une impression sur moi dont je n'ai pas été maîtresse. J'admire votre patience et le courage que vous avez pour vous roidir contre toute[s] sortes d'événements.

⁸¹ Résidence secondaire de François-Ambroise Didot et Antoinette-Charlotte Voisin, dans le Cher.

Papa est bien charmé du projet que vous avez d'affermir tous ses domaines mais il voudrait bien aussi que la vigne, les louageries⁸² et même la réserve le fussent afin de vous laisser plus de liberté et de jouissances : car depuis que vous vous êtes retiré du commerce vous n'avez pas eu moins d'embarras et de fatigues que lorsque vous y étiez ; et nous nous avons le chagrin continuel d'être séparé d'une famille qui nous est chère et dont la société nous seroit si agréable. Je desirerai avec empressement, que la terre des Nouettes soit ou vendue, ou affermée, de manière à ce qu'elle ne vous donne plus d'embarras ; ce qui malheureusement ne peut être encore de sitôt, tant à cause de la V[euve] Maréchal⁸³, qu'il ne sera pas aisé de faire payer, qu'à cause de notre jeune et infortunée [sœur ?] qui a grand besoin de vos conseils ; dans l'embarras où elle se trouve, que deviendrait-elle sans vous ? L'estimation des bestiaux, l'entré[e] du nouveau fermier, les réparations à faire à l'étang &c. &c... tout cela sont des détails au dessus de ses forces et qui demandent votre présence : mais où n'est elle pas nécessaire. Ne vous en prenez qu'à vous même, cher petit frère, de tous vos embarras vous êtes le père, le protecteur, l'appui de tout ceux qui sont dans le malheur. On s'adresse à vous avec confiance parce qu'on sait que c'est vous faire plaisir que de vous donner l'occasion d'être utile. Nous vous procurons ce plaisir car sans vous, nous serions bien embar[r]assé[s], avec la terre des Nouettes. La réparation à faire à l'Etang Bailly⁸⁴ est une dépense nécessaire et qui va nous coûter bien ~~cher~~ de l'argent cependant, cher petit frère, je vous en prie tachez de nous en envoyer le plus promptement possible et le plus que vous pourrez : car j'en ai grand besoin : il y a longtemps que j'attends à près [*i.e.* après].

Votre neveu⁸⁵ est arrivé d'Orléans, samedi au soir, en fort bonne santé, je ne l'ai pas encore vu, quoique je le desirerai beaucoup, vous en devinez aisément la raison ; assez d'autres lui feront des questions sur son voyage, moi je ne lui en ferai [*i.e.* ferai] que sur son séjour à S^t Hilaire⁸⁶ et sur les personnes qui m'y sont chères, c'est un bien faible dédom[m]agement du plaisir que j'espérois avoir cet hiver : mais au moins c'est une consolation, de parler de ses bons amis, avec une personne qui les a vu depuis peu.

Voilà donc ta maison augmentée, ma chère grande⁸⁷, je t'en félicite parce que plus on fait de biens plus on a de mérites. Mais qu'il est triste pour ton cœur

⁸² La louagerie est un « petit bien rural » (Hippolyte-François Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*, Paris, Chaix, 1869, t. II, p. 24).

⁸³ Non identifiée.

⁸⁴ L'un des étangs faisant partie de cette terre.

⁸⁵ Louis-Antoine Jombert (1776-1824), fils de Claude-Antoine Jombert, qui deviendra libraire.

⁸⁶ Demeure de Louis-Alexandre Jombert située à Saint-Hilaire-sur-Loire, dans la Nièvre.

⁸⁷ Sans marquer de transition, à partir d'ici, Antoinette Didot s'adresse à sa sœur Marguerite-Charlotte Didot.

de voir toujours des personnes dans l'affliction. Je suis inquiète de la pauvre bonne Julie, donnez m'en des nouvelles dans ta première lettre.

Nous jouissons tous de la meilleure santé possible, je voudrais que tu puisses en être toi même témoin tu jouirais, ainsi que moi de voir que Papa [François-Ambroise Didot] n'a jamais été plus gai[e], mieux portant, il rajeuni[t] tous les jours, il se lève à 5 heures du matin pour travailler ; à 8 il va panser son cheval revient déjeuner, avec un énorme morceau de pain, se remet à travailler. Fait [...] d'exercice à pieds tel temps qu'il fasse ; à cheval quand le temps le permet.

D'après ce que mon frère nous a écrit je ne crois pas que cette lettre le trouve à S^t Hilaire, cependant voici une réflexion [*sic*] que papa vient de faire qu'il faudroit qui lui fut communiquée avant qu'il terminât avec le nouveau fermier des Nouettes. Il faudroit qu'il fut mis dans le bail qu'il sera obligé de faire les voitures nécessaires, tant pour les réparations des domaines, que pour la réserve et les bâtiments. S'il y avoit du bled [blé] à porter au marché il seroit désagréable d'être obligé de payer les voitures, je sais bien que le prix du bail, sera en argent, et non pas comme avec Bonamy partie en argent et partie en grains. Je voulois écrire à mon frère aux Nouettes : mais papa le croit encore chez lui. Prenons patience, ma chère bonne amie, nous nous verrons peut être un jour, en attendant, je t'embrasse bien tendrement, toute à toi

A. Didot

Il y a bien longtemps que je n'ai eu de nouvelles de mon neveu, de sa sœur et de Sophie⁸⁸, j'en attends pourtant de bien intéressante[s], j'en avois demandé à ma sœur : mais elle étoit trop dans le chagrin pour pouvoir répondre à mes questions, je m'adresse donc à eux espérant qu'ils auront plus de loisir, je pense qu'ils voyent souvent le C[itoyen] de Charin, je leur demande de vouloir bien me donner de ses nouvelles, et de me rappeler à son souvenir, en lui présentant mes très humbles respects. Je les aime tous trois bien tendrement et pense souvent à eux. »

⁸⁸ Antoine et Marie Jombert, enfants du couple Louis-Alexandre Jombert et Marguerite-Charlotte Didot, et Antoinette-Sophie Jombert.

Lettre n° III Lettre d'Antoinette Didot à Louis-Alexandre Jombert, le « décadi 10 frimaire an 4 [10 décembre 1795] ».

Adresse: « Au citoyen Jombert propriétaire a S^tHilaire. À la Verrerie de S^{te} Catherine par Nevers, Decise et Four »

« Mon cher frere, l'inventaire a été fait a la maison⁸⁹, comme vous le desiriez. Le Cit[oyen] Le Jeune⁹⁰ étoit pour qu'on fit la prisée au taux actuel comme on vient de la faire chez ma tante Barrois⁹¹ parce quand [*i.e.* qu'en] la faisant au prix de 90 il falloit payer l'enregistrement en numéraire. Mais le Cit. Guillaume⁹² [dit] qu'il falloit mieux le faire sur le prix de 90, ce qui a été fait. Les choses se sont faites très lentement et plutot pour la forme qu'autrement. On m'a demandé ce qu'il falloit estimer dans ma chambre : j'ai repondu que l'on feroit ce qu'on voudroit : mais que j'avois entendu dire à Papa qu'on me laisseroit ma chambre telle qu'elle étoit, que d'ailleur[s] il y avoit une partie du lit qui m'avait été donnée par un de mes freres, j'avois sorti des armoires tout ce qui n'étoit pas à mon usage. Ces messieurs ont dit qu'il falloit la laisser, on a passé cette chambre sans y rien estimer. Ils se sont réunis sur les cinq heures du soir, et le lendemain dans la matinée mon cousin⁹³ a fini avec le clerc du notaire. J'avois ôté la veille tout ce qui étoit dans les armoires, j'en avoit fait un état ce qui a abrégé beaucoup. Vous sentez combien cette besogne étoit pénible pour moi ; mais en fin il falloit la faire. Mes freres et Magimel⁹⁴ ont estimés la bibliotheq[ue].

J'ai profité d'un petit moment de libre pour parler au Cit. Guillaume du dernier remboursement fait au Cit. Guillerant qui a monté à 24 149 Lt 1 s. 8 d., il m'a dit que c'étoit à cause des intèrets qu'il n'y avoit rien eu de payer dessus. Je lui ai montré un petit livre sur lequel maman écrivoit tous les paiements faits au Cit. Guillerant et où ce qu'elle avoit payée pour l'intèret étoit à part, toutes ses sommes réunies font ensembles celle de 5 756 Lt 13 s. 4 d. l'intèret étant payé jusqu'au 1^{er} avril 1795, tems auquel le Cit. Guillerant et papa étoi[en]t à Paris. Il ne devoit plus rester à payer d'interet que depuis ce tems jusqu'au moment

⁸⁹ Suite au décès Antoinette-Charlotte Voisin, sa mère, le 19 juin 1795 (note de Mélanie Salitot).

⁹⁰ Louis-Nicolas Le Jeune, commissaire-priseur au Châtelet de Paris, époux de l'une des cousines Didot, Florentine-Marie Dobersecq.

⁹¹ Marie-Marguerite Didot (1723-1795), veuve du libraire Marie-Jacques Barrois. Elle était l'un des quatorze enfants de François Didot, donc sœur de son père, François-Ambroise. Elle est décédée le 23 septembre 1795.

⁹² Le citoyen Guillaume est le notaire de François-Ambroise Didot.

⁹³ Louis-Nicolas Le Jeune, commissaire-priseur au Châtelet de Paris, époux de l'une des cousines Didot, Florentine-Marie Dobersecq.

⁹⁴ Le librairie Denis-Simon Magimel (1767-1831 ?) est l'un des successeurs de Charles-Antoine Jombert, et emploiera le titre de « libraire pour l'art militaire » lorsqu'il recevra son brevet de libraire en 1812.

où nous venions de faire le paiement : ce qui ne devait pas être fort, puisqu'il ne restait qu'une somme de 20 000 lt sur laquelle il fallait déduire celle de 2341 lt qu'il a vu reçu de trop pour 6 mois de fermage échus au 1^{er} mai 1793, il ne restait donc que la somme de 17 659 lt et les intérêts de cette somme. Le Cit. Guillaume m'a dit qu'il n'y avait jamais eu d'intérêt de payés à son étude et qu'on avait compté tous les intérêts depuis le 1^{er} paiement, que si le Cit. Guillerant avait reçu différentes sommes sur les intérêts il devait en avoir donné quittance à papa. Comme papa remettait tous ses papiers à maman j'ai cherché dans le secrétaire et je n'ai rien trouvé qui eut rapport à cette affaire ; si papa pouvait me donner quelques renseignements il me ferait grand plaisir. Je les ferait passer au Cit. Guillaume.

J'ai appris par ma cousine de Bure⁹⁵, que Barrois le jeune⁹⁶ vous avait écrit pour apprendre à papa la perte que nous avons faite ; je ne sais si vous aurez reçu sa lettre ; il m'a envoyé hier les deux t[omes] 3 de l'Art de vérifier les dates⁹⁷. J'allais lui remettre les 2 liv[raisons] que vous m'aviez dit de prendre, l'une dans la bibliothèque de votre chambre, l'autre dans l'armoire de la chambre des enfants : c'est une sixième et une 8^e liv[raison] je croyais que c'était deux livraisons semblables. Dites moi si je peux lui remettre ces deux que j'ai trouvées.

Il y a plusieurs personnes de connaissance qui demandent à louer l'appartement de ma tante Barrois⁹⁸, j'étais fort embarrassée parce que je ne savais pas si papa ne le garderait pas pour lui comme pied à terre : mais au reste ne faisant pas de bail papa sera toujours à même de le reprendre quand il voudra lorsque celui de la rue Hyacinthe⁹⁹ sera fini. C'est un frère d'Hémart¹⁰⁰ qui le demande, ce qui ferait grand plaisir à M^r Le Jeune, il nous demande en grâce de le lui louer. M^{de} Boucart mère des demoiselles qui sont chez Didot¹⁰¹, qui occupe l'appartement du 3^e rue de Savoie tourmente mon frère aîné pour le

⁹⁵ Il y a plusieurs cousines du nom de Debure : il peut s'agir de Françoise-Marguerite Barrois, épouse de Guillaume Debure, jeune, libraire ; Alexandrine ou Caroline Debure ; toutes trois présentes au mariage de Louis-Alexandre Jombert et Marguerite-Charlotte Didot en 1779, et désignées comme « cousines ».

⁹⁶ Pierre-Théophile Barrois (1752-1836), reçu libraire en 1773. Il était également présent au mariage de Louis-Alexandre Jombert et Marguerite-Charlotte Didot en 1779.

⁹⁷ *L'Art de vérifier les dates...*, *ouvr. cité*.

⁹⁸ Marie-Marguerite Didot, veuve de Jacques Barrois, libraire. Elle était présente au mariage de Louis-Alexandre Jombert et Marguerite-Charlotte Didot en 1779.

⁹⁹ Il s'agit du bail d'un appartement dans une maison rue Saint-Hyacinthe, loué conjointement par François-Ambroise Didot et Louis-Alexandre Jombert, à partir du 1^{er} avril 1789 pour une durée de neuf ans (AN, MC, LXIV, 491 : acte très généreusement communiqué par Mélanie Salitot).

¹⁰⁰ Il s'agirait d'un frère de Claude-Nicolas-Louis Hémart, procureur au Châtelet de Paris, qui était époux de l'une des cousines Didot, Amélie-Françoise Dobersecq.

¹⁰¹ Pierre Didot, son frère.

louer à une de ses amie[s]. Ces deux personnes voudroient l'avoir tout de suite. M^{de}, de Bure a promis a M^r Le Jeune de débarrasser les meubles et de les prendre chez elle, en attendant que la vente s'en fasse. J'ai dit a Didot qu'il fit comme il voudroit puisque nous ne pouvions pas avoir le tems d'avoir la réponse de papa.

Sophie va heriter je ne sais pas encore si ce sera considerable. C'est d'une grande tante qui étoit fermiere à Ville Pinte¹⁰² : mais qui avoit vendu depuis quelque tems. Sophie et M^{elle} Prevost¹⁰³ représente[nt] la tête du pere Prevost¹⁰⁴. Je crois qu'ils sont cinq ou 6 au même degré par conséquent cela ne peut pas être grand chose puisque cette part doit être partagée entre les deux. Sophie la croit très riche et compte qu'il lui en reviendra une bonne part. Je le souhaite, comme elle est emmencipée [*i.e.* émancipée] on dit qu'on ne peut pas faire la levé[e] des scel[l]és sans elle. M^{elle} Prevost m'a fait demander de la laisser coucher chez elle ce jour là : j'y ai consenti à cause du mauvais tems, et des jours courts, et de crainte que la petite ne gagna[t] un rhume ou une maladie. Il ne fait pas bon être malade dans ce tems ci à Paris car je ne vois personne en revenir.

Ce X X^{bre} [10 décembre]

Décadi 10 frimaire an 4 [1^{er} décembre 1795]

Ma chere grande¹⁰⁵ il y a bien longtems que je desire savoir des nouvelles particuliere[s] sur la santé de ma niece¹⁰⁶, a t'elle encore des maux de jambes, des lassitudes, elle est assez grande et forte pour que cela soit dissipé surtout à la campagne, où l'on fait nécessairement beaucoup d'exercice, pour Sophie elle commence a avoir de petits maux de tête et des lassitudes, mais cela ne m'inquiette pas ; les jours ou elle est plus lasse je l'emmene promener ou je la fait sortir avec une de nos bonne[s], elle est beaucoup renforcit mais pas beaucoup grandie. Donnes moi donc aussi des nouvelles de cette caisse¹⁰⁷ ? est elle enfin deballée, le pain d'épice mangé pourvu qu'il soit bon depuis le tems qu'il est enfermé je crains qu'il ne soit gaté ? Marie et Gai sont ils encore chez toi ? Qui a soin de ton jardin, est-ce ton neveu¹⁰⁸ ? Il doit être bien en état à présent, et assez fort pour cela, il ne doit plus avoir tant d'occupations pour sa charge de greffier de sa commune et des environs, d'ailleur[s] je suis sure que mon neveu

¹⁰² Geneviève Prevost, fermière à Villepinte, grand-tante, était également la marraine de Sophie Jombert.

¹⁰³ Il s'agit de Marie-Adélaïde Prevost, tante de Sophie Jombert et sœur de sa mère Sophie Prévost, elle était présente au mariage de Louis-Antoine Jombert et de Charlotte-Marguerite Didot en 1779, et présentée comme une « amie ».

¹⁰⁴ C'est-à-dire de Claude Prevost, grand-père de Sophie Jombert.

¹⁰⁵ Elle s'adresse à présent à sa sœur, Marguerite-Charlotte Didot.

¹⁰⁶ Marie Jombert (1782-1857).

¹⁰⁷ Une caisse qu'elle a envoyée.

¹⁰⁸ Personnage non identifié.

[Antoine Jombert] est bien en état de le suppléer. Je présente mon respect à mon cher papa, lui souhaite une bonne santé ainsi qu'à vous tous.

A. Didot »

[En marge, en haut de la première page]

« Mon Firmin qui se porte bien ainsi que son aimable femme desir[e] que la collect[ion] en velin¹⁰⁹ ne sorte pas de la famille, il prie papa de ne terminer avec personne sans avoir la bonté de lui en parler, il dit que si [Pierre] Didot la demandoit ce seroit pour en faire un objet de commerce, que pour lui c'est pour la garder, il la payeroit comme papa voudroit, je lui ai répondu qu'il n'étoit point question de la vendre. »

Lettre n° IV Lettre conjointe d'Antoinette-Sophie Jombert et d'Antoinette Didot à Louis-Alexandre Jombert, « ce 8 nivose l'an 4 » [29 décembre 1795].

Adresse: « Au citoyen Jombert propriétaire a S^t Hilaire. À la Verrerie de S^{te} Catherine par Nevers, Decise et Four »

« Mon cher frere,

Permettez qu'en ce moment je prenne la liberté de vous marquer l'attachement et la reconnaissance que je ne cesserai jamais d'avoir pour vous. Je scai bien qu'il me sera très difficile de ~~savoir~~ pouvoir reconnoître toute[s] les bontés que vous avez pour moi mais je me repose sur votre grande indulgence et vous prie d'excuser une jeune personne qui qui [*sic*] ne scait pas encore assez s'expliquer pour pouvoir vous marquer tout ce que son cœur pense mais j'ai une occasion tous les jours de vous montrer que j'ai de l'attachement pour vous, c'est d'avoir pour ma tante de l'attachement des soins de la reconnaissance de toutes les bontés qu'elle a pour moi comme dans la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, vous ne cessez de me recommander des choses, je ne doute pas que cela ne vous soit agréable mon cher frere soyez sur que je saisirai toutes les occasions ou je pourrai vous faire plaisir. Je suis avec les sentiment de reconnaissance qui vous sont dûes.

¹⁰⁹ Elle fait sans doute référence à la collection personnelle d'exemplaires sur papier vélin ou sur peau de vélin de François-Ambroise Didot. Sa bibliothèque a été vendue après son décès: *Catalogue des livres de feu M. François-Ambroise Didot l'ainé, ancien imprimeur, dont la vente se fera le mardi 22 brumaire an XIII* [13 novembre 1804] et jours suivans, à cinq heures de relevée, dans une des salles de vente, rue des Bons Enfants, n° 12. Se distribue a Paris, chez Guillaume de Bure pere et fils, libraires, rue Serpente, n° 6; et M. Le Jeune, commissaire-priseur, rue Guénégaud, n° 42. An XIII.-1804. In-8.

Je presente mon respect a ma sœur¹¹⁰ et des amitiés a M^r & M^{lle} Jombert¹¹¹.

Votre très humble très obeissante servante Sophie Jombert.

[Suite de la lettre de la main d'Antoinette Didot :] Vous voyez cher frere que cette lettre a été écrite bien precipitement, je vous prie de l'excuser. Sa tante Prevost vient de l'envoyer chercher pour la levée des scel[[]]és ; il a fallu partir tout de suite ; elle reviendra ce soir ; il me paroît qu'elle ne me quittera pas, et qu'elle ne couchera pas chez sa tante ce qui me fait grand plaisir.

Mon petit frere, nous nous portons toutes bien je vous assure, on vient dans l'instant de faire encore compliment à Sophie sur sa bonne mine ; elle a l'air beaucoup plus gai[e] et plus ouverte, elle s'amuse plus ici que chez sa tante. Le tonneau que vous nous avez envoyé ~~de chez vous~~ est plus que plein de la même marchandise ; ainsi soyez tranquille sur cet article. Les Firmin¹¹² ont aussi ce qui leur faut. J'ai oublié de vous dire dans ma dernière lettre que j'avois envoyé à Barrois j^e [jeune]¹¹³ les 2 liv[raisons] de l'Art des dattes¹¹⁴ ; dont vous m'aviez parlé dans une de vos lettres je l'avois serrée et ne l'ai retrouvée qu'après vous en avoir écrit. Si vous ne me repondez pas sur cet article comme sur bien d'autres je m'en consolerais puisse que [puisque] j'ai rempli vos intentions. Je vous embrasse bien tendrement, ainsi que ma chere grande [Marguerite-Charlotte Didot], a qui je ne dis rien pour aujourd'hui, non plus qu'a ses chers enfants je m'en dedom[m]agerai une autre fois. Vous connoissez tous mes sentiments cela me suffit. »

[Suite de la lettre adressée à son père, François-Ambroise Didot]

« 29 X^{bre} [décembre 1795]

Mon cher papa,

Je ne pourrois me resoudre à vous écrire sans en avoir reçu une nouvelle permission, à cause du renchérissement excéssif des ports de lettres, qui dit on doit aller à 5 lt¹¹⁵ ; mais dans ce moment il semble que cela soit pardonnable et il n'est pas possible à une fille de le passer sans renouveler à son tendre pere les sentiments de respect, d'attachement, et de reconnoissance qui lui sont dus,

¹¹⁰ C'est-à-dire sa belle-sœur Marguerite-Charlotte Didot.

¹¹¹ Il s'agit ici d'Antoine et Marie Jombert, enfants de Louis-Alexandre Jombert et Marguerite-Charlotte Didot.

¹¹² Firmin Didot et son épouse.

¹¹³ Pierre-Théophile Barrois (1752-1836).

¹¹⁴ *L'Art de vérifier les dates...*, *ouvr. cité*.

¹¹⁵ Devant les difficultés financières rencontrées et liées à la dévaluation des assignats, le Directoire élabora un nouveau tarif – prohibitif – à partir du 27 décembre 1795, avec pour but de combler le déficit. En effet, le tarif pour une lettre de moins de 7 g. de Paris pour la province était de 5 lt.

et sans lui souhaiter une année plus heureuse : car celle qui vient de s'écouler a été remplie de peines et de chagrins bien cuisants et notre famille a été bien affligée¹¹⁶ : mais à quoi bon rappeler nos malheurs ; je ne veux m'occuper dans ce moment que du bonheur que j'éprouve d'avoir un aussi bon pere qui aime tendrement tous ses enfants. Jouissez toujours de cette bonne santé qui fait notre félicité, soyez heureux, en tout temps ; ce sont les vœux que je forme chaque jour pour vous, cher papa, puisse[n]t'ils être exaucés.

Ce sera le frere de M^r Hemart¹¹⁷, qui prendra l'appartement de la rue Savoye. Barrois j^e [jeune] m'a dit qu'il payeroit le loyer jusqu'au mois d'avril ainsi si Hemart veut l'occuper avant ce terme il s'arrangera avec lui. J'étois bien fâchée de ne pas avoir votre consentement mais comme on fait la vente de ma tante aujourd'hui¹¹⁸ il étoit nécessaire qu'il eut une réponse définitive, parce qu'il se propose d'acheter différentes choses qui se trouvent toutes placées et qui lui conviendront mieux qu'à tout autre.

Chaque personne de la famille de nos amis, et connoissance voudroit être rappellées à votre souvenir en particulier : mais comme cela est impossible, je me contenterai de vous nommer mes oncles Voisin¹¹⁹, ma cousine de Laage¹²⁰ ; &c. les dames Dumont et Pannelier &c. nos voisines et le Cit. Thomas &c. Constance et nos bonnes ont pour ainsi dire plus de droits que les autres ; car je n'écris pas de fois qu'elles ne me demandent de vous présenter leurs hommages ; c'est une dette dont il faut que je m'acquitte. Puis[s]è je m'acquitter ainsi avec vous de tout ce que je vous dois : mais cela est impossible je me bornerai donc a vous assurer que mon plus grand bonheur est de pouvoir me dire

votre fille A. Didot »

¹¹⁶ Elle fait sans doute référence au récent décès de sa mère : Antoinette-Charlotte Voisin.

¹¹⁷ Claude-Nicolas-Louis Hemart (1757-1834), époux d'Amélie-Françoise Dobersecq, sœur de Florentine-Marie Dobersecq (voir note 86).

¹¹⁸ Marie-Marguerite Didot, épouse de Marie-Jacques Barrois, vivait au 13 rue de Savoie. Elle est décédée en septembre 1795 et l'on vend ses effets mobiliers.

¹¹⁹ Voir note n° 7.

¹²⁰ Il s'agit certainement de Marie-Catherine Doucet, cousine germaine d'Antoinette-Charlotte Voisin et épouse de Louis-François Delaage/Delage, inspecteur des postes. Elle était présente au mariage de François-Ambroise Didot et Antoinette-Charlotte Voisin. Au mariage de Firmin Didot en 1789 sont mentionnées deux cousines Delage dont Marie-Catherine : « D^e Marie Catherine Doucet Cousine, veuve de Louis François Delage, bourgeois de Paris » ; « D^e Marie Adélaïde Delage cousine, épouse de S. Gabriel Hubert Soufflot, md mercier ». Il doit s'agir de la première en raison de son « grand âge » (Note de Mélanie Salitot, à qui je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour sa lecture éclairée. Mélanie Salitot prépare une thèse sur *Les Didot, amateurs et éditeurs de livres illustrés à Paris*, sous la direction de Marianne Grivel, à l'université Paris Sorbonne-Paris IV).

Lettre n° V Lettre d'Antoinette Didot à Louis-Alexandre Jombert, non datée [après le 4 février 1796].

Adresse: « Au citoyen Jombert propriétaire a S^tHilaire. À la Verrerie de S^{te} Catherine par Nevers, Decise et Four »

« Ma chere grande¹²¹, tu avois bien raison de penser que je seroit inquiette en ne voyant pas de ton ecriture dans la lettre de mon frere mais juges de celle ou j'ai été en étant aussi longtems sans en avoir. J'ai reçu vos deux lettres à la fois, celle du 26 nivose¹²² et celle du 7 pluviöse¹²³ où tu me donnois des détails de ton doigt. Ha! ma bonne amie que tu as du souffrir, et ma nièce¹²⁴ aussi: car c'étoit surement elle qui le pansoit il est toujours bien dur de voir souffrir quelqu'un: mais lorsque c'est à une tendre mere à qui il faut rendre ce pénible service la peine est mille fois plus cruelle.

Nous venons d'avoir encore de nouveaux sujets de chagrin. Le plus jeune, et la plus agée de notre famille viennent d'avoir des maladies très graves: tous deux ont eu des vesicatoires¹²⁵, et ils ont été si mal que je n'en eseroit rien de bon. Je pense à présent que cela se terminera d'une maniere differente. Le petit Jules¹²⁶, que j'ai vu presque tous les jours, va beaucoup mieux; et nous esperons bien qu'il s'en retirera promptement.

Les Firmin et moi nous nous sommes réunis chez Didot¹²⁷ pour le féliciter sur la convalescence de son petit. Avoir [À voir] la joie où nous étions tous, on auroit dit que c'étoit un pere de famille qui étoit rendu à la vie. C'étoit bien à peu près la même chose, car je ne sais ce que nous aurions fait de mon frere aîné s'il eu[t] perdu son fils. Tu connois l'amitié que Firmin a toujours eue pour notre aîné, il aime ses enfants je dirois presque comme les siens. Didot ne lui cède en rien; ainsi on croiroit qu'ils ont chacun 4 enfants¹²⁸. Cela est charmant et me fait un plaisir extrême.

¹²¹ Elle s'adresse ici à sa sœur, Marguerite-Charlotte Didot.

¹²² 26 nivöse an IV = 16 janvier 1796.

¹²³ 7 pluviöse an IV = 27 janvier 1796.

¹²⁴ Marie Jombert, née en 1782.

¹²⁵ « Remedés topiques ainsi appellés dont leur effet le plus connu consiste à exciter des vessies sur la peau » (*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et d'Alembert, t. XVII, p. 191).

¹²⁶ Jules Didot, fils de Pierre Didot, est né le 5 août 1794 (8 thermidor an II). Successeur de son père, il fut imprimeur, breveté en 1822 et libraire en 1824. Il fut également fondeur de caractères. Après 1830, il transporta son imprimerie et sa fonderie à Bruxelles et les vendit au gouvernement belge. Il perdit la raison en 1838 et finit sa vie dans une maison de repos. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

¹²⁷ Pierre Didot, son frère.

¹²⁸ Firmin Didot a bien quatre enfants à ce moment-là: François-Ambroise (1790), Auguste-Firmin (1792), Eugénie (1793) et Hyacinthe (1794).

Pour ma bonne cousine de Laage¹²⁹, elle ne s'en retirera pas si facilement c'est une fièvre putride, elle est bien mal, elle a eu tous les secours possible[s]. Mon oncle en a le plus grand soin : ce sera une très grande perte pour toute la famille, c'étoit une bonne parente toujours disposée à être utile malgré son grand âge rien ne lui coutoit lorsqu'il fal[l]oit rendre service.

Voilà assez nous [de] occuper de sujets tristes. Parlons un peu de Sophie¹³⁰ : elle est bien contente aujourd'hui. Voilà déjà une grande chose de faite il ne nous en reste plus qu'une qui se fera j'espère dans deux mois, il nous faut au moins encore ce temps avant de penser à nous réunir car puisque nous avons bien commencer, il faut continuer. Sophie commence a y prendre goût et desire bien véritablement que la chose soit bien faite, c'est un grand point que nous l'ayons amenée là car elle n'avoit guere entendue parler de toutes ces choses avant d'être à la maison. Elle ne perd point son temps en aucuns genres et d'après l'étude des choses serieuses le reste du temps est employé à l'écriture, les comptes, la grammaire, la géographie et la lecture &c. Tu vas dire qui donc est en état de lui donner cette éducation ? Ce n'est pas moi comme tu peu[x] bien le penser, il faudroit que je les [eusses] ap[p]rises d'abord : et je suis trop vieille pour m'occuper de toute[s] ces choses, je n'ai plus qu'une seule chose qui m'occupe et à la qu'elle [laquelle] on ne sauroit trop penser puisque c'est de là d'où dépend notre bonheur. Il y a tout près de la maison des dames qui ont des jeunesses chez elle, a qui elles enseignent toutes ces choses : de plus la musique et le forté piano mais j'ai cru ces deux dernieres inutiles parce qu'elle n'auroit pas le temps de s'y perfectionner. Ces dames ont beaucoup d'amitié pour moi parcequ'elles estimoient ma bonne maman. Je les avoient prié de permettre que Sophie assistat aux leçons qu'elles donnoient, huit jours avant notre grande affaire, ce qu'elle[s] m'ont accordées. Sophie s'y plait et desire beaucoup l'heure à laquelle on se rend chez ces dames qui ont a peu près une 12ene [douzaine] de jeunesses, elle y va le matin revient diner et retourne ensuite.

Mon cher frere, je n'écris pas à Papa chez lui, parce que j'espère qu'il est auprès de vous, et comme vous deviez lui parler au sujet de l'appartement pour savoir s'il desiroit diminuer son loyer, pour le restant du bail qui n'a plus que deux années de duré[e], j'ai mieux aimer attendre que vous fussiez réunis afin

¹²⁹ Voir note 120.

¹³⁰ Il s'agit ici de Antoinette-Sophie Jombert (1783-1861), huitième et dernière enfant de Charles-Antoine Jombert, et seul enfant de sa seconde épouse Marie-Sophie Prévost. Alors qu'elle se trouve orpheline à l'âge de 9 ans, elle est prise en charge par ses demi-frères et demi-sœurs aînés, et en particulier par Antoinette Didot (1759-1808), la belle-sœur de son demi-frère, Louis-Alexandre Jombert. Cette dernière, restée célibataire, prend soin de son éducation.

qu'ensemble vous decidassier ce qu'il faut faire¹³¹. Vous savez ce qui m'a été proposé par M^r Dassas, il prendroit la salle à manger, le sallon, les chambres au dessus de l'écurie ; il nous resteroit bien assez de logement pour passer les hiverts si jamais nous parvenons à nous réunir à Paris.

Voici une autre proposition qui m'a été faite nouvellement et qui demande un peu de réflexions, à cause de la dépense énorme qu'il faudroit faire pour le déménagement ; ce qui emporteroit je crois dans ce moment l'épargne qu'on pourroit faire sur les 2 années de location. M^r Bouquet¹³² a qui mon papa a souvent dit decharge moi de mon loyer il est beaucoup trop lourd pour le peu de temps que je reste à Paris¹³³ a trouvé une personne qui prendroit tout ce que nous avons ; et parconséquent casseroit le bail. Je lui ai demandé du temps pour pouvoir en instruire papa et avoir sa réponse. Mais je vous prie de vouloir bien la faire promptement mon cher frere. M^r Bouquet qui voit bien que mon papa ne renouvellera pas de bail voudroit je pense avoir un locataire assuré cependant il y met toute l'honnêteté possible et m'assure qu'il ne le fait que pour obliger papa. Je crois bien qu'il le louera 4 à 5 fois plus cher qu'à nous, cela n'est pas étonnant, car les choses sont bien changées : les appartement[s] de 200 lt se louent 800 lt. Il y a beaucoup de personnes qui aiment encore mieux supporter l'augmentation que de payer un déménagement d'ailleurs[s] c'est que tous les loyers sont très chers. En donnant 1 500 lt à M^r Bouquet nous ne lui donnons pas 9 lt valeur réelle, il est absolument nécessaire que les propriétaires soient dédom[m]agés.

Mon cher frere¹³⁴, vous avez dû recevoir votre Journal de Paris¹³⁵, il a couté pour trois mois 500 lt mais je ne sais si le port est compris dedans ce prix. La souscription a commencée le 15 pluviôse¹³⁶. M^{de} Firmin¹³⁷ n'a pas voulue recevoir le prix [que] vous m'aviez mis en fonds pour 6 mois : mais elle m'a dit que vous lui aviez donné 1500 lt pour faire son voyage, ainsi qu'elle payeroit le Journal et me remettroit les 1000 lt restantes, elle m'a rendu aussi 2 petits paq[quets] qui n'ont pas été déffaits et que j'ai remis dans votre secretaire. Oui certes, mon cher frere, j'agirai toujours avec vous comme avec une partie inséparable du tout. L'amitié que vous m'avez toujours témoignée m'en feroit

¹³¹ Il s'agit du bail d'un appartement dans une maison rue Saint-Hyacinthe, loué conjointement par François-Ambroise Didot et Louis-Alexandre Jombert, à partir du 1^{er} avril 1789 pour une durée de neuf ans (AN, MC, LXIV, 491 ; acte très généreusement communiqué par Mélanie Salitot).

¹³² Jean-François Bouquet, écuyer, ancien avocat en Parlement, propriétaire du logement en question de la rue Saint-Hyacinthe.

¹³³ Ce qui prouve que François-Ambroise Didot s'était installé aux Nouettes de façon permanente.

¹³⁴ Elle s'adresse désormais à son beau-frère, Louis-Alexandre Jombert.

¹³⁵ Le *Journal de Paris* est le premier quotidien français, paru de 1777 à 1811.

¹³⁶ 15 pluviôse an IV = 4 février 1796.

¹³⁷ Catherine-Denise Magimel (1770-1847), épouse de Firmin Didot.

une loi si mon cœur ne s'y sentoit pas porté, et je vous dirois avec confiance si j'avois besoin de quelque [quelque] choses. Nous vivons avec le plus grand ménage : Sophie s'en accom[m]ode très bien ; est très contante [*sic*] d'être avec moi, et moi très contante de l'avoir car je serois honteuse que l'on tint une maison à Paris pour moi tandis que si j'étois avec papa je ne couterois presque rien. Mes freres ne veulent pas entendre parler de cette épargne, ils veulent me garder. Quand à moi je désir[e] n'être à charge à personne, être utile à tous, si j'en étois capable, et particulièrement à mon bon et tendre pere a qui je présente mon respect, et que j'embrasse de tout mon cœur de loin en attendant que je puisse le faire autrement. Adieu mes bons amis, je suis votre petite sœur

A. Didot »

[En marge en haut de la première page]

« Je n'ai jamais assez de place pour vous écrire il me faudroit une main de papier ¹³⁸ à chaque fois. Nous avons été diné chez [Pierre] Didot, le jour que le Cit[oyen] Monnier¹³⁹ y étoit il se porte parfaitement bien, il est seulement un peu sourd ; il m'a beaucoup parlé de vous. L'après diné s'est passée très agréablement, il nous a lu quelques choses de ses nouvelles productions : ensuite Lise [Louise]¹⁴⁰ a joué du forté [piano-forte] a chanté. Firmin en a fait autant. Ha ! que n'étiez vous là mon cher frere vous vous seriez bien amusé et moi aussi, de vous y voir. »

[En marge en bas de la seconde et troisième page]

« Genevieve de chez M^{de} Sauvaize est morte chez sa maîtresse, elle se charge de sa petite et l'a fait elever. Et Julie quand [qu'en] fâite[s] vous, est-elle obéissante et bonne travailleuse, répond elle aux bontés que vous aviez pour elle ? »

[En marge en haut de la seconde page]

« Je demand[e]rois presque excuse à mes petits amis¹⁴¹, des dur[s] reproches que je leur ai fait[s] dans ma dernière, qu'ils en accuse[nt] la tendre amitié que j'ai pour eux qui croît avec eux et qui, je le sens bien quoiqu'ils fassent, ne pourra jamais s'affoiblir. J'avois cependant droit de me plaindre car depuis 9 mois je les

¹³⁸ Une main de papier compte vingt-cinq feuilles.

¹³⁹ Personnage non identifié.

¹⁴⁰ Louise Didot (1788-1808), fille de Pierre Didot (1761-1853) et Marie-Anne-Victoire Rigault (1767-1815).

¹⁴¹ C'est-à-dire ses neveu et nièce, Antoine et Marie Jombert.

avois souvent attaquer par des petits mots que je mettois dans les lettres esperant toujours une reponse mais j'ai été trompée. »

Lettre n° VI Lettre d'Antoinette Didot à Louis-Alexandre Jombert, « 22 germinal an 4^e » [11 avril 1796].

Adresse: « Au citoyen Jombert propriétaire a S^t Hilaire. À la Verrerie de S^{te} Catherine par Nevers, Decise et Four »

« C'est à toi ma chere grande¹⁴² que je m'adresse cette fois, il faut bien que je te remercie des bonnes nouvelles que tu me donnes de la santé de mon cher papa ; et aussi de la joie que tu m'as causé[e] en m'assurant qu'il pensoit quelques fois à moi, quelle satisfaction plus grande puis-je éprouver ? actuellement que je suis éloignée de lui, que de penser qu'il s'occupe de moi et qu'il connoît la tendresse, la reconnoissance, l'amour et tous les sentiments dont mon cœur est pénétré pour les bontes qu'il veut bien avoir pour sa fille qui le chérit qui l'aime au dela de toutes expressions. Dis moi je t'en prie comment tu as trouvé son vesicatoire¹⁴³ à son retour de son grand voyage. Il me paroît par le nouvel arrangement qui vient d'être fait que papa ne sera plus dans le cas d'en faire ; j'aimois assez les petits, parce que cela le distroyoit un peu : mais les longs voyages me chagrinoi[en]t, me donnoi[en]t de l'inquiétude. Ce qui me fait plaisir dans ce changement c'est que ce bon papa n'éprouvera plus de tracasseries de la part de ses fermiers. Je regrette cependant qu'il ne puisse plus avoir son petit haras, cela lui fesoit une occupation agréable. Et le tien comment va t'il ? Tes poulains ont ils réussis cette année ? C'est une chose precieuse à présent que les chevaux sont si rares¹⁴⁴.

Ah ma chere amie, que j'ai pensé souvent à vous tous habitants de S^t Hilaire, dans la premiere decade de Germinal¹⁴⁵. Je vous souhaitoit tous à mes côtés pere, mere, enfants et nous étions en fort bonne compagnie, et la vôtre qui en tout temps me fait grand plaisir, dans ces moments, auroit comblé mon cœur de joie. Il me sembloit être dans notre jeune temps où toutes deux, auprès de notre bonne et tendre mere ; nous mêlions nos voix à celles des autres. Mon cher papa auroit eu aussi bien du plaisir, à chanter l'*Initiavit*. Quand viendra t'il ce temps ? où tous réunis, nous ne nous occuperons plus que d'une seule chose.

¹⁴² Elle s'adresse à sa sœur Marguerite-Charlotte Didot.

¹⁴³ Voir note 125.

¹⁴⁴ En effet, d'après Daniel Roche « les réquisitions révolutionnaires ont anéanti l'élevage du cheval en France » (D. Roche, *Voitures, chevaux et attelages du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, 2000, p. 276).

¹⁴⁵ Il s'agit de la semaine du 21 au 30 mars 1796 ; mais elle était sans doute considérée comme la semaine de la nouvelle année, avec le calendrier républicain mis nouvellement en place.

Sophie qui se porte parfaitement bien éprouve dans ce moment un petit contre tems, à quel age n'en à t'on pas? La personne qui avoit la bonté de se charger de ses grandes affaires est fortement indisposée, ce n'est pas une maladie grave, mais cela peut la retenir au moins une quinzaine chez elle, ce qui nécessairement éloignera l'époque fixée. Elle va toujours chez les personnes dont je t'ai parlé, elle y employe bien son temps; cela ne nous empêche pas de nous aller promener fort souvent.

Nous avons été hier diner chez mon oncle Voisin¹⁴⁶ de la j'ai été avec les deux dames Didot¹⁴⁷, chez M. Soufflot¹⁴⁸, sa fille aînée vient de se marier à un marchand établi à Soisson[s]. Ils sont partis aujourd'hui pour retourner chez eux, ils leur en coutent 15 000 lt. pour faire le voyage 5 000 lt. par place. Aujourd'hui nous dinons chez mon frere aîné¹⁴⁹, son petit Jules¹⁵⁰ se porte très bien ainsi que sa femme, qui est grosse de 4 mois et demi¹⁵¹, elle est très gaie, très aimable et me fait beaucoup d'amitié. La basse cour de [Pierre] Didot se monte tous les jours de plus en plus; il a des poules et des œufs en assez grande abondance (des pigeons mais ceux ci sont à sa campagne) il a un petit mouton qu'il a acheté à sa fille¹⁵² comme autrefois il en avoit donné un à la tienne¹⁵³. Le prix est un peu different; il a payé celui ci 1400 lt. Il a une vache et son veau qu'il doit vendre afin d'avoir tous le lait de la mere, a présent même il en [a] assez pour avoir exigé de moi que j'envoyasse ma bonne en chercher tous les 2 jours parce que dans ce temps ci il se garde bien; il veut absolument que je déjeune tous les jours avec du lait. Il me dit que dans cette saison j'en prenois à S^t Hilaire et qu'il ne veut pas que j'en sois privée à Paris. Il m'a même offert du lait de chevre ce que je n'ai pas accepté. Je crois que le lait de vache bien naturel que l'on m'apporte tout chaud est tout aussi bon. Tu vois que l'on me gate à Paris comme chez toi, comment faire? en être reconnoissante voilà tout ce que je puis.

Je t'assure ma chere bonne amie que je ne me suis jamais si bien porté[e], il y a longtems que je n'ai passé un hivert [*sic*] comme celui ci, à la verité j'ai eu plusieurs rhume[s] mais qu'un qui vaille la peine d'être compté, j'ai été

¹⁴⁶ Voir note 7.

¹⁴⁷ Elle fait référence à Marie-Geneviève Travers, épouse de Marc-Antoine Didot, et de sa fille Émilie Didot.

¹⁴⁸ Il s'agit sans doute de Gabriel-Hubert Soufflot, présent au mariage de Firmin Didot, époux de Marie-Adélaïde Delage (note de Mélanie Salitot).

¹⁴⁹ Pierre Didot. Non pas son aîné, mais l'aîné des deux frères.

¹⁵⁰ Jules Didot (1794-1871), fils de Pierre et de Marie-Victoire Rigault (1767-1815), est alors âgé de deux ans.

¹⁵¹ Elle est enceinte de Laure Didot, qui naîtra le 5 août 1796, fille de Pierre Didot (note de Mélanie Salitot).

¹⁵² Louise Didot (1788-1808).

¹⁵³ Marie Jombert (1782-1857).

presque trois semaines sans sortir, que pour les choses les plus essentielles. Il fait actuellement très beau, je sors tous les jours de bon matin car a présent on peut se lever de très bonne heure, nous nous couchons de même pour ne point usé de chandelle. Il y en a encore ici, de la provision qui avoit été faite avant notre retour ; il est bien heureux pour moi d'avoir trouvé de toutes ces choses à la maison, comme bois, charbon, sel, huile[e], &c. &c. car je ne me serois jamais déterminée a acheter au prix ou sont toutes les denrées.

L'endroit où je vais tous les matins est le plus agréable possible, d'abord tout beau chemin pour y aller presque jamais de crot[t]es, c'est dans la rue des Postes¹⁵⁴ où demuroit autrefois le Cit. Bousquet¹⁵⁵ ; il y a un très joli jardin où lorsque je suis avec mes deux jeunes compagnes¹⁵⁶ je vais me promener soit le matin soit l'après midi. Je voudrois bien ma chere grande que tu puisse[s] faire de semblables courses avec ta grande fille¹⁵⁷, c'est une chose bien satisfaisante je t'assures et je ne passe pas de jours sans penser à notre bon papa, à toi, a tes enfants qui grandissent bien à présent, a toute ta famille. Ah si je pouvois avoir ma chere niece. Pour quelque temps faisons une échange [*sic*], tu prendrois Sophie quand ses grandes affaires seroient fini[e]s, et moi j'aurois ma niece, je la vois qui secoue l'oreille et qui dit tout bas, non ma tante ; je le conçois ma chere amie vous êtes trop bien avec votre maman et votre papa pour consentir à vouloir jamais vous en séparer. Il faudra attendre le moment ou eux mêmes pourront venir pour avoir le plaisir de vous voir ici.

Adieu ma bonne amie, je t'embrasse bien tendrement, ainsi que mon cher papa, ton mari et tes enfants, je vous souhaite à tous une aussi bonne santé que celle dont je jouie à présent, toute ma famille m'en fait compliment.

Je suis ta bonne amie, pour la vie.

A Didot

ce 6 avril. »

¹⁵⁴ La rue des Postes a été rebaptisée rue Lhomond et se trouve dans le V^e arrondissement de Paris.

¹⁵⁵ S'agit-il de Jean-François Bouquet, écuyer ? (voir note 132).

¹⁵⁶ L'une des deux « jeunes compagnes » doit être Sophie Jombert, sans que nous sachions qui est la seconde.

¹⁵⁷ Marie Jombert (1782-1857).

Lettre n° VII Lettre d'Antoinette Didot à Marguerite-Charlotte Didot, « 29 nivose an 9 » [19 janvier 1801].

Adresse: « À Madame Jombert propriétaire a S^t Hilaire. À la Verrerie de S^{te} Catherine par Nevers, Decise et Four. Département de la Nièvre »

« Mon cher petit frere¹⁵⁸ recevez nos remerciements pour les fatigues et les peines que nous vous donnons, que seroit devenue la pauvre Amélie¹⁵⁹ sans votre secours? et nous comment aurions nous pu nous tirer de tant d'embarras. Je ne conçois pas que les percépteurs des impositions ayent laissé Bonamy si longtemps sans exiger le payement des années 7 et 8. Dans notre département on ne laisse rien amasser et l'on paye déjà l'an 9.

Nous n'avons pas eu connoissance ni reçu de lettre de la personne de Nevers qui vous a demandé des renseignements sur le bien des Nouettes : mais nous en avons reçues des C[itoyens] C. Mosès propriétaire et D. H. Sprenger. Ce qui nous a fait voir qu'ils étoient associés c'est que le dernier a répondu à la lettre que j'avois écrite au premier qui après avoir fait observer à papa que son bien n'étoit pas de 1ere qualité et qu'il n'étoit pas garni de bestiaux en offroit 6 à 7 mille francs comptant et le reste payable en une certaine somme tous les ans. Comme papa a bien pensé que ces allemands n'avoient pas des fonds suffisants pour acheter sa terre il a répondu qu'il ne la vendroit que s'il en trouvoit ~~une~~ 40 mille francs comptant et qu'en suite on prendroit des arrangements pour le reste. Il me paroît que la proposition ne leur a pas plu car nous n'en avons pas entendu parler depuis. Papa ap[p]rouve très fort le parti que vous prenez pour la dette de la veuve Maréchal. Un[e] augmentation de cheptel ne peut être que très avantageuse pour ce domaine.

J'aurois bien du répondre plutôt, ma chere amie, à ta charmante lettre et à celles de tes enfants et de Sophie, elles m'ont toutes fait un veritable plaisir et quoique dans l'affliction, j'ai sentie vivement les temoignages d'attachement et d'amitié que vous m'y donnez tous : mais j'étois trop accablé[e] de la perte que j'ai faite, pour pouvoir vous écrire. Elle n'existe plus cette tendre et sincere amie, je l'ai perdue. Ô toi Sophie, toi qui a[s] vu commencer notre amitié, tu dois sentir quel est mon chagrin. Notre séparation du mois de juin nous avoit bien couté à l'une et à l'autre : mais au moins nous nous revoyions de temps en temps, devois-je penser que ce n'étoit que le prélude d'une séparation plus cruelle. Je ne l'ai vu[e] que 3 fois pendant sa maladie qui a été d'un mois juste, elle a eu les vesicatoires au[x] bras, aux jambes ; on [n']a jamais rien connu à sa maladie, elle n'avoit jamais été malade. Mais c'est assez te parler d'une personne que tu n'as pas connue et à laquelle tu ne peux t'interessar que par rap[p]ort à

¹⁵⁸ Elle s'adresse d'abord à son beau-frère, Louis-Alexandre Jombert.

¹⁵⁹ Il pourrait s'agir d'une de leur cousine, Amélie-Françoise Dobersecq.

l'amitié que tu as pour moi ; il est inutile de t'at[t]rister de mon chagrin, tu as eu assez de larmes à essuier, la vue de cette jeune veuve avec ses deux enfants a fait couler les tiennes, ainsi que la position de Julie¹⁶⁰ avec 5 enfants, conserves toi ma chère amie, pour être le soutien des malheureux et la consolation des affligés ; c'est une jouissance pour un bon cœur et le tien est bien capable de la sentir.

Je suis bien charmée du rétablissement de la santé de Julie et de l'espérance que tu as qu'elle pourra se tirer d'affaires avec son moulin. J'en ai fait part à Magdeleine¹⁶¹, qui te présente son respect et qui te prie de vouloir bien dire à Julie la part qu'elle prend à son malheur ; elle auroit bien voulu l'aller consoler, elle auroit eu en même temps le plaisir de te voir ainsi que tes enfants : mais étant mariée cela ne se peut, elle se porte très bien et n'a point d'enfant ; elle travaille toujours chez Firmin à la fonderie ainsi que son mari.

Mon oncle Voisin¹⁶², votre ancien voisin, est toujours souffrant et ne dort près que [presque] point, ce qui le fatigue beaucoup il sort tous les jours et à grand besoin de dissipation ; car il est un peu mélancholique. Pour mon oncle notre Voisin il est toujours le même, rien ne l'affecte pourvu qu'il puisse faire sa partie¹⁶³ tous les soirs il est content. Le 1^{er} février il entrera dans sa 85^e année.

Papa a un peu moins d'occupations depuis quelque temps parce que le C[itoyen] Naigeon¹⁶⁴ ayant eu des affaires qui l'empêchoient de lire les épreuves de Monta[i]gne on a été obligé de suspendre l'impression ; ce qui n'amuse pas mes frères, qui auroient voulu que cet ouvrage parut au mois d'avril, ce qui sera bien impossible à présent¹⁶⁵. Les pluies continuelles que nous avons empêchent quelques fois papa d'aller à cheval : mais dès qu'il fait un peu beau, il en profite tel qu'aujourd'hui. Sa santé est toujours aussi bonne et sa gaieté toujours la même.

¹⁶⁰ Il est question d'elle dans les lettres n^{os} II et V.

¹⁶¹ Non identifiée.

¹⁶² Voir note n^o 7.

¹⁶³ Elle fait référence aux jeux de cartes, dont les plus en vogue à l'époque étaient « le brusquembile, l'enfle, la ronfle, la guimbarde, le quinze, la manille, la comète, le papillon, la bassette, le romestecq, le rams, le médiateur, le cribbage, la bête hombrée, la guinguette, l'ambigu, le lindor, le mistigri, le pamphile, l'impériale, la poque, le quarante de rois, le sixte, la sixette, la tressette, le treize, la cavagnole, etc » (Henry-René D'Allemagne, *Les Cartes à jouer du XIV^e au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1906, 2 vol., t. I, p. 455).

¹⁶⁴ Jacques-André Naigeon (1738-1810), homme de lettres, philosophe et encyclopédiste, membre de l'Institut, de l'Académie des sciences morales et politiques (1795) et de l'Académie française (1803). Trois ans avant sa mort, Naigeon céda sa bibliothèque à Firmin Didot.

¹⁶⁵ Les *Essais* de Montaigne, revus et collationnés sur un exemplaire corrigé de la main de l'auteur, par Naigeon, paraîtront en 1802 (Paris, Pierre Didot l'ainé et Firmin Didot, an X, 4 vol. in-8^o). Édition stéréotype d'après le procédé de Firmin Didot. Son avertissement anticlérical, censuré par Bonaparte, créa une discorde avec les Didot, soucieux de ne pas déplaire au nouvel homme fort.

Nous avons vu les dames Gorja¹⁶⁶ qui se plaignent de ce que mon frere ne leur écrit pas, elles se portent bien ainsi que M^r Gorja¹⁶⁷. Je me suis acquittée de toutes vos commissions pour mes oncles, freres, sœurs, neveux et nièces, ils se portent tous très bien et vous remercient de votre souvenir. Jules fils de mon frere aîné et qui n'a que 6 ans et demi¹⁶⁸ est bien content, son pere lui a donné un cheval qui n'est pas de carton comme c'est l'ordinaire à son age : mais bien buvant et mangeant, taille de 3 p.[ied] 9 pouces et superbement harnaché. Papa s'est trouvé aujourd'hui au Champ de Mars avec son fils et son petit fils à cheval, il n'y en a pas de si bien soigné que celui de papa, il en a un soin extrême, il a toujours beaucoup de plaisir à le monter. Pour moi je n'en aurai plus, que lorsque je vous serrai [serrera] tous dans mes bras et que je vous dirai combien vous êtes cheres, à votre sœur, &c.

A. Didot »

[Suite de la lettre n° VII, feuillet volant : Lettre d'Antoinette Didot à Marie Jombert]

« Quoique que je ne sois pas en état de répondre a toutes les jolies choses que tu me dis ma chere nièce, il faut pourtant que je te remercie des détails que tu m'as donné[s] sur la chose que je desirois savoir¹⁶⁹. Je ne suis point du tout étonné[e], ni fâché[e] qu'elle soit encore a faire, on ne sauroit prendre trop de soins pour une action de cette importance, je me garderai bien de te donne[r] aucun avis tu es auprès d'une mere bien capable de t'instruire et qui ta confié a une personne respectable, d'après cela je n'ai rien à desirer si non que tu penses a ta tante quelques fois, mais plus particulièrement le plus beau jour de ta vie.

Il faut aussi que je remercie, ma Sophie, qui me dit si joliment de lui parler quelques fois dans mes lettres. Mais que lui dirai-je aujourd'hui, mon cœur est trop triste pour pouvoir m'amuser avec elle. Tu te rappelle[s] sans doute, ma chere, dans quel état j'étois lorsque je fis connoissance avec M^{de} Eugenie¹⁷⁰, ma triste position la toucha, et son bon cœur l'engagea a lier avec moi pour me tirer de mon chagrin. À présent qu'elle n'est plus, sa perte rouvre une plaie qui n'étoit pas fermée : mais sur laquelle elle avoit su répandre un calmant. C'est encore un avertissement que le ciel me donne, tu sais qu'elle etoit de mon âge¹⁷¹. Mon

¹⁶⁶ Élisabeth-Charlotte Jombert (1742-1807), épouse d'Ambroise Gorja, marchand épiciier, sœur de Louis-Alexandre Jombert, et sa fille Anne-Charlotte Gorja (1765-1838).

¹⁶⁷ Ambroise Gorja, marchand épiciier, époux d'Élisabeth-Charlotte Gorja.

¹⁶⁸ Effectivement, il est né le 5 août 1794.

¹⁶⁹ Il est question du mariage de Marie Jombert (10 juin 1782-28 octobre 1857), dont le parrain n'était autre que François-Ambroise Didot, son grand-père, avec le marchand de bois Philibert Bernachez (1768-1844). La cérémonie eut lieu le 18 janvier 1802.

¹⁷⁰ Non identifiée.

¹⁷¹ Née en 1759, elle est alors âgée de 62 ans.

tour viendra il faut m'y préparer. Ta tante¹⁷² se porte bien, Magdeleine l'a vue dernièrement, elle a reçu ta lettre dont elle a été contente. Oui chere Sophie je t'aime et j'ai du plaisir à te le dire, souvent je parle de toi et je vois avec satisfaction que tu penses à moi. Constance te remercie de ton souvenir ainsi que mes bonnes, les d[emois]elles Dassas et Julie.

Si je ne disois pas un mot à mon cher fillot¹⁷³, il auroit droit de se plaindre et d'être fâché, j'ai reçu son bouquet avec trop de plaisir pour ne pas l'en remercier, les témoignages d'attachement et les sentiments tendres qu'il me donne font plus d'impression sur mon cœur que tous les compliments les mieux tournés, et les plus beaux bouquets. Je n'ai pas oublié que c'étoit aussi sa fête¹⁷⁴ et je la lui ai souhaité à ma maniere. Je penserai souvent à vous mon bon ami jusqu'au jour où vous accompagnerez votre sœur, quel plus beau moment pour une tante qui s'intéresse vivement au bonheur de son neveu et de sa nièce.

Je te charge mon bon ami de présenter mes respects à M^r le C[itoyen] de Charin car je pense que tu le vois au moins une fois en huit jours que je vous plains d'avoir si loin et de si mauvais chemins, mais vous avez plus de mérites que nous, nous avons un hiver très humide et très mal sain, dit on, quant à moi je ne m'en plains pas : car je n'ai pas été arrêter un seul jour et j'ai eu le bonheur de faire ma course tous les matins ; c'est la mon seul plaisir. »

Lettre n° VIII Lettre d'Antoinette Didot à Marguerite-Charlotte Didot, « ce 24 messidor IX » [13 juillet 1801].

Adresse: « Au citoyen Jombert propriétaire a S^t Hilaire. À la Verrerie de S^{te} Catherine par Nevers, Decise et Four »

« Heureusement pour moi, ma chere bonne amie, que tu es dans tes grands travaux¹⁷⁵ car tu n'aurais pas manqué de m'écrire pour me gronder d'avoir été si longtemps à répondre à ta derniere lettre qui m'annonçoit tant de choses interessantes et qui méritoient des compliments de felicitation, et des remerciements de ce que tu as bien voulu te charger de la petite Marie Lou¹⁷⁶. Et à notre cher petit frere que ne lui devons nous pas pour tous les soins et les peines qu'il se donne pour les Noüettes. Je le remercie de ce qu'il a bien voulu écrire à Amelie¹⁷⁷ pour lui faire part du nouveau bienfait de papa ; elle vient de

¹⁷² Marie-Adélaïde Prevost (voir note 103).

¹⁷³ Elle s'adresse ici à son neveu et filleul, Antoine Jombert (1784-1815).

¹⁷⁴ La fête de Saint-Antoine a lieu le 17 janvier, soit quelques jours après l'envoi de cette lettre.

¹⁷⁵ Elle fait référence au futur mariage de sa fille, Marie Jombert (1782-1857).

¹⁷⁶ Non identifiée.

¹⁷⁷ Elle est évoquée dans la lettre n° VII (voir note 159).

lui écrire pour lui en faire ses remerciements. Je n'avois pas encore eu le temps de répondre à sa première lettre. Ma bonne qui étoit malade en même temps que ton jardinier n'en est pas encore quitte ; elle a souffert cruellement depuis 15 jours elle ne savoit quelle posture tenir ne pouvant ni s'asseoir, ni se tenir dans son lit, à cause du dépôt de sa maladie, enfin lorsqu'il a été mur le chirurgien l'a percé ; dès ce moment elle a commencée à sentir du soulagement ; j'espère que dans quelques jours elle prendra médecine ? ce ne sera pas la dernière ; voici deux mois et demi qu'elle est malade. Je te félicite, ma chère amie, de l'avantage que tu as eu de trouver une personne capable de décharger mon frère d'une occupation qui devoit le fatiguer ; lorsqu'il rentre chez lui il a besoin de repos et il ne pouvoit s'y livrer étant forcé de donner lui-même à son fils l'éducation nécessaire à son âge. Je suis bien charmée que mon neveu ait confiance en la personne qui est auprès de lui, les progrès sont bien plus rapides lorsque l'élève estime, respect[e] et chérit son maître. Tu y trouves aussi, ma chère, un grand avantage dont je me réjoui[s], je ne conçois pas comment tu as pu fournir tout ce qui étoit nécessaire, il est certains vestemens qu'il est dif[f]icile de se procurer, surtout dans vos cantons, mais areste tu m'as prouvé bien des fois que, par ton adresse et ton industrie tu suppléois à tout ce qui te manquait. Tu ne saurois croire le plaisir que tu m'as fait en m'annonçant l'espérance prochaine que tu avois pour ton fils¹⁷⁸. Ah qu'il y a longtems que je le désirois ; c'est un si bon enfant, que j'ai tant de plaisir à aimer, qu'il eut été bien douloureux pour mon cœur, de ne le pas voir marcher courageusement et d'un pas ferme dans la route qui conduit au bonheur. Dis lui je te prie, que le double lien qui m'attache à lui¹⁷⁹ et qui ~~me~~ le rend souvent présent à mon esprit me fait espérer qu'il aura pensé à moi d'une manière particulière et s'il ne la [l'a] pas fait je réclame mes droits et lui impose pour pénitence de m'en dedom[m]ager à la première circonstance à peu près semblable.

Le C[itoyen] Bossu¹⁸⁰ demeure actuellement place Royale n° 280 il est encore là en attendant, il s'est rapproché de sa famille qui le chéri[t] et lui donne toutes sortes de marques d'attachement, il se trouve fort souvent au milieu de ses enfants il leur a parlé fort longtems ; des larmes d'attendrissement ont coulées de part et d'autre, j'ai eu le plaisir de le voir ce matin, il a été longtems fatigué de l'impression que cette scène attendrissante à faite sur son cœur : il m'a demandé de tes nouvelles et de celles de toute ta famille et m'a surtout bien recommandé

¹⁷⁸ Elle fait référence au futur mariage de son fils, qui n'aura pourtant lieu qu'en 1810.

¹⁷⁹ Elle est à la fois tante et marraine d'Antoine Jombert (1784-1815).

¹⁸⁰ Il s'agit de l'abbé Charles Bossut (1730-1814), célèbre géomètre, et auteur publié par la maison Jombert. Quoiqu'il ne fût pas engagé dans les ordres, il porta jusqu'en 1792 l'habit et le titre d'abbé, mais il eut des enfants. Firmin Didot avait publié une nouvelle édition de son *Cours de mathématique* (1800-1808, 3 vol. in-8°). Sa bibliothèque fut vendue le 14 novembre 1814, chez le libraire Bleuët.

de t'assurer qu'il ne t'oubli[e] pas et qu'il conserve pour toi et pour tout ce qui t'es[t] chers les sentiments les plus tendres et les plus affectueux. Je n'ai pu lui faire connoître la personne qui est auprès de mon neveu ne sachant ni son nom, ni rien de particulier.

Je remercie mon cher petit frere du détail qu'il a donné à papa au sujet de M^r Des Billetes, mari de M^{lle} Chassis ; d'après l'exposé de l'affaire et les renseignements que vous nous donnez dans votre dernière lettre il paroît certain qu'il est impossible de recourir sur le Cit. Guillerant, aussi papa a t'il cru inutile de l'aller voir, il ne faut pas reveiller le chat qui dort ; il n'a pas abandonné la première demande qu'il a faite à papa se disant lezé dans la vente qu'il lui a faite du bien des Nouettes.

Je suis persuadé, cher frere, que votre cœur auras été à l'aise et content en voyant rentrer le pere Blot, il étoit pénible en effet de faire sortir un homme qui avoit été 70 ans dans le même endroit, puisse[nt] ses enfants ne pas vous faire repentir de ce que vous faites pour leur pere, ils ont acceptés vos conditions, c'est à eux à les remplir.

M^{de} et M^{lle} Gorja¹⁸¹ sont venu[e]s il y a quelques temps pour avoir de vos nouvelles, elles se portent fort bien ainsi que M. Gorja. Mon oncle¹⁸², votre Voisin va assez bien mais il souffre toujours. Toute notre famille se porte bien sans aucune excéption. Notre cher papa nous donne l'exemple, il n'est pas possible de jouir d'une meilleure santé, ni d'être plus gai[e], ce qui annonce qu'il n'a aucun malaise ; rien ne le fatigue ni ne l'incommode ; s'il dine chez mon oncle, c'est à 1 heure ou 1h et demie, chez lui (ce qui est assez rare) à 2 heures ; chez mes freres à 4 et 5 heures, cela lui est égal, cependant papa ne prend le matin pour déjeuner qu'un bon morceau de pain et une tasse d'eau de miel, ce qui n'est pas très restaurant. Je voudrais bien trouver une occasion pour vous faire passer cette tasse d'argent que vous demandéz. Nous allons avoir de grandes fêtes, les réjouissances pour la Paix ont été remises au 14 juillet¹⁸³, illumination, feu d'artifices, spectacles, danses publiques &c. &c. . . je ferai ma promenade du matin ; mais une fois rentrée je ne crois pas que je remette le pieds [*sic*] dans la rue. Voilà cependant la fête de mon oncle Voisin mais j'aime mieux y aller je jour que la veille. Je vous embrasse tous, comme je vous aime c'est à dire bien tendrement, je suis avec les sentiments les plus tendres, votre sincere amie,

sœur et tante, A. Didot »

¹⁸¹ Voir note 166.

¹⁸² Voir note 7.

¹⁸³ Bien que cette fête nationale ne fût rendue officielle qu'en 1880, elle était instituée en souvenir de la fête de la Fédération en 1790.

Lettre n° IX Lettre d'Antoinette Didot à Louis-Alexandre Jombert, « ce 1^{er} nivose an X » [22 décembre 1801].

Adresse: « À Monsieur Jombert a S^t Hilaire. À la Verrerie de S^{te} Catherine recommandé à Monsieur Delant direct[eur] de la poste de Four, pour faire passer par un exprès a M^r Jombert, par Nevers, Decise et Four. Département de la Nièvre »

« Cher petit frere, je vous écris, à la hâte pour vous donner des nouvelles de votre paquet. J'ai envoyé aussitôt au Bureau des Diligences rue S^t Victor, pour savoir quel jour il étoit parti de Paris. Voici ce qui a occasionné le désagrément que nous éprouvons ; la diligence se trouvant avoir plus de paquet[s] qu'elle n'en pouvoit porter, en a fait remettre a celle de la Place des Victoires. Jombert, votre neveu¹⁸⁴, y a été ce matin on lui a dit que le paquet adressé au Cit. Pernet l'ainé étoit arrivé le 12 frimaire [3 décembre 1801] à midi à Nevers, chez le Cit. Grogart aubergiste, chez le quel la diligence de Lyon [s']arrête pour diner: c'est là qu'il faut que notre jeune cour[r]ier¹⁸⁵ aille le chercher il l'y trouvera certainement. S'il étoit bien aimable lorsqu'il auroit trouvé ce paquet, il m'écriroit un mot de Nevers, pour me tranquilliser. Quand il n'y auroit dans sa lettre que, je le tiens je pars pour S^t Hilaire, je serois contente, il diminueroit mon inquiétude au moins de 4 ou 5 jours. Je compte bien recevoir une lettre de vous dans peu, pour m'annoncer l'arrivée de nos voyageurs et si leur paquet est arrivé à bon port: mais elle sera partie avant que celle ci soit entre vos mains et parconséquent ne me donnera pas de nouvelles du paquet égaré. D'après les renseignements que j'ai pris, je crois inutile de vous envoyer l'acte de naissance de ma chere nièce¹⁸⁶, vous le trouverez sur le petit carton qui contient tous les bijoux, les croix et la tasse d'argent d'André¹⁸⁷, je me faisois un plaisir que ce paquet arrivat promptement je ne m'attendois pas à ce contre temps.

Papa a été faire part du mariage de sa petite fille, à mes tantes Dobersécq, Charlier et Didot¹⁸⁸, il pense qu'il vaudroit mieux nous adresser ces trois lettres sous une même enveloppe, nous les ferons remettre à leur adresse. Mon oncle notre Voisin¹⁸⁹ a été bien flatté d'en recevoir une de vous: il m'a chargé de vous faire son compliment et ses remerciements ne pouvant vous les faire lui même parce qu'il ne voit pas assez clair pour écrire.

¹⁸⁴ Louis-Antoine Jombert, fils de Claude-Antoine Jombert, né en 1776, qui deviendra libraire.

¹⁸⁵ « Postillon dont la fonction & profession est de courir la poste, & de porter des dépêches en diligence » (Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie*).

¹⁸⁶ L'acte de naissance avait été demandé en vue du mariage de Marie Jombert, qui eut lieu le 18 janvier 1802, soit quelques semaines après cette missive.

¹⁸⁷ André Didot, né le 12 février 1717, premier enfant de François Didot, oncle.

¹⁸⁸ Elle fait référence à Henriette-Marguerite Didot, épouse de Florent Dobersecq, Georges-Sophie Didot, épouse d'Antoine Charlier, et Marie-Geneviève Travers, épouse de Marc-Antoine Didot.

¹⁸⁹ Voir note 7.

Toute la famille vient faire son compliment à papa et nous charge de vous dire l'intérêt qu'elle prend à l'établissement de ma chère nièce, je n'aime pas pas [*sic*] beaucoup les visites : mais lorsqu'il est question de parler d'elle, de ses père et mère je ne suis plus embar[r]assée. M^{de} Debure¹⁹⁰, M^{de} Noël¹⁹¹ &c. &c.

Ce que vous nous dites de M^{de} Bernachez¹⁹², la mère, nous a fait grand plaisir, je vois avec satisfaction que mon aimable nièce aura une société agréable avec elle et qu'elle ne sera pas gênée pour remplir ses devoirs de religion. Oui certes, mon chère petit frère, j'aurai bien de la joie d'aller à Diou¹⁹³, voir le nouveau ménage. Ma chère petite amie, aura le temps d'instruire M^r [Philibert] Bernachez, du tendre et sincère attachement que j'ai pour elle, et que je partagerai volontiers, avec celui qui mettra tous ses soins à la rendre heureuse ; comme elle le mérite.

Le député de la famille Didot est chargé de vous remettre un gilet que je venois de finir pour papa : mais pensant qu'il pourroit vous être utile il l'a mis sur le dos de son ambassadeur pour vous le présenter : vous le reconnoissez à ce trait¹⁹⁴.

Votre lettre datée du 26 qui a [*i.e.* est] partie de Moulins le 27 est arrivée le 30 frimaire¹⁹⁵, j'y réponds le 1^{er} nivôse. Je serai charmée de savoir quel jour elle vous parviendra. Je suis fâchée que vous ne m'ayez pas marqué de la recommander à M^r Delant, directeur de la poste, à Four, pour vous la faire passer par une expresse. Je ne sais quel parti prendre ? comme vous avez absolument besoin de l'acte de naissance je crois que je m'y déciderai.

Mon frère aîné [Pierre Didot] et notre cousin Hémart, président du tribunal criminel¹⁹⁶, sont sur la liste des notables de la nation.

¹⁹⁰ Françoise-Marguerite Barrois (1746-?), épouse de Guillaume II Debure (1734-1820), cousine d'Antoinette Didot.

¹⁹¹ Il pourrait s'agir de la famille de libraires Noël, établi au début du XIX^e siècle, rue Saint-Jacques.

¹⁹² Mère de Philibert Bernachez, futur époux de Marie Jombert.

¹⁹³ Village de l'Allier où vont demeurer Marie Jombert et Philibert Bernachez.

¹⁹⁴ Le « député » et l'« ambassadeur », qui sont vraisemblablement une seule et même personne, n'ont pu être identifiés. Cependant il pourrait s'agir de Firmin Didot (1764-1836) qui, abandonnant l'imprimerie pour la politique, fut élu député d'Eure-et-Loir de 1827 jusqu'à sa mort. Il est possible que 26 ans avant son élection, Firmin Didot ait déjà caressé des ambitions politiques que son cercle familial n'ignorait pas, ou bien que le mot « député » soit employé ici au sens premier de « représentant ».

¹⁹⁵ Lettre écrite le 17 décembre 1801, envoyée le 18 et reçue le 21. Antoinette Didot répond donc le lendemain de sa réception.

¹⁹⁶ Claude-Nicolas-Louis Hemart (1757-1834), époux d'Amélie-Françoise Dobersecq, sœur de Florentine-Marie Dobersecq.

Vous trouverez dans le paquet arrivé avec Constance, deux airs de la composition de Lise [*i.e.* Louise] Didot¹⁹⁷ ; l'un a été fait pour la fête de papa¹⁹⁸, les paroles sont de M^r Pannelier fils¹⁹⁹, suppléant de mon frere pour la lecture des épreuves, il y travaille depuis 3 ans, et actuellement y est logé et nourri. L'autre air, a été composé 15 jours après ; les paroles sont de Florian²⁰⁰. Le paquet est fait en valise et pèse 32 liv.

Papa se porte très bien, ainsi que toute la famille et moi je suis avec toute l'amitié possible, votre petite sœur.

A. Didot

J'embrasse bien tendrement ma chere grande et ses enfants. »

Lettre n° X Lettre de Louis-Alexandre Jombert à Firmin Didot et Catherine-Denise Magimel le 6 décembre 1808, aux Nouettes.

Adresse : « Monsieur Firmin Didot, graveur de l'imprimerie imperiale, fondateur en caractere, imprimeur, libraire, rue du Regard, faubourg S^t Germain. À Paris »

« Ma chere petite sœur²⁰¹, quoique depuis longtemps nous fussions prévenus, qu'on ne pouvoit concevoir d'esperance un peu assurée sur la santé de notre cher[e] Lise [*i.e.* Louise], nous n'en avons pas été moins frappés de la plus vive douleur en apprenant la nouvelle de sa mort²⁰². Cette chere enfant reunissoit toutes les qualités aimables qui pouvoient la rendre chere à tout le monde, mais bien plus encore à ses parents dont elle faisoit le bonheur. Nous vous prions de temoigner à Didot et à notre chere sœur²⁰³ combien nous prenons de part à leur chagrin. Il y a bien longtemps ma chere petite sœur que j'aurois désiré de pouvoir vous adresser les 1624 F. 47 ct. resultat du compte que vous m'avez adressé et que j'ai trouvé tres clairement établi. J'avois pris il y a deux ans 3000 F. chez un banquier à Nevers : une banqueroute de 4 à cinq cent mil francs que l'on a fait à Nevers. J'ai rendu les negociations tres difficiles. Pour renouveler cet effet, on me demandoit une traite sur Paris acceptable. N'ayant aucun commerce à Paris et ne pouvant fournir un tel effet, j'ai été obligé de

¹⁹⁷ Louise Didot (1788-1808), fille de Pierre Didot.

¹⁹⁸ C'est-à-dire pour son anniversaire, qui a lieu le 7 janvier.

¹⁹⁹ Il pourrait s'agir de l'éditeur des *Œuvres* de Jean-François Regnard « avec une notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Pannelier », publiées chez Debure, de l'imprimerie de Firmin Didot, en 1825.

²⁰⁰ Jean-Pierre Claris de Florian (1755-1794), écrivain français, petit-neveu de Voltaire, surtout célèbre pour son talent de fabuliste. Didot et Jombert ont publiés plusieurs de ces ouvrages, de 1786 à 1791.

²⁰¹ Bien que l'enveloppe porte le nom de Firmin Didot, Louis-Alexandre Jombert s'adresse à sa belle-sœur Denise Magimel (1770-1847).

²⁰² Louise Didot (1788-1808), fille de Pierre Didot.

²⁰³ Pierre Didot et son épouse Marie-Victoire Rigault.

rassembler tous mes moyens pour faire face à mon billet qui est de 3150 F. et que j'ai fait payable à votre domicile à Paris. J'envoie Jombert²⁰⁴ à Nevers avec ces 3150 F. qu'il échangera contre une lettre de change sur Paris et qu'il insérera dans cette lettre. Je vous prie donc, ma chère petite sœur, de toucher le montant de cette lettre de change et d'en employer les fonds à acquitter mon billet des memes sommes et qui doit échoir le 24 de ce mois. Quand à vos 1624 F., je vais continuer mes efforts pour faire de l'argent afin de vous en envoyer le plutot possible. J'observe sur le compte que vous ne me faites pas mention des 130 F. que j'ai payé au notaire pour le testament. Veuillez, ma chère petite sœur me dire s'ils ont été obmis, ou s'ils se trouvent compris dans les frais de testament. Nous avons reçu la pom[m]ade et les graines que vous nous avez envoyé[es] à l'adresse de petit Jean de S^t Pierre, ~~ma femme~~ ainsi que le Racine²⁰⁵ qui m'a fait le plus grand plaisir. J'y ai lu l'histoire de Port-Royal²⁰⁶ avec un vif interet, quoique la matiere soit de sa nature fort peu interessante. L'astuce imprudente des Jésuites y est peinte avec une grande verité. L'abus qu'ils ont fait de leur credit auprès du Roi et du credit du Roi auprès du pape est atroce, malgré le ridicule du fond de cette affaire. Ma femme, après le depart de notre cher Firmin a été fort malade, puis beaucoup mieux, puis encore une fois tres malade. La voilà qui recommence son mieux; puisse-t-il durer et la debar[r]asser enfin de cette vilaine maladie, contre laquelle la patience est plus spécifique que les remedes. Il y a quelques temps que nous desirons bien d'aller faire un voyage à Dioux pour y voir ma fille²⁰⁷. Nous avons été arrêté[s] par la pêche et les soins necessaires pour faire face à mon billet. Nous allons partir sous peu de jours, et nous remettrons en passant à la diligence quelques brouilles pour nos petits amis. Brouille est bien dit; car ce mot vient de brouter et il s'agit de résiné et de poires tapé[e]s. La lettre de mon cher Firmin nous a beaucoup amusé[s]. Ordinairement il faut plus d'argent que d'esprit pour trouver à couche[r] et à souper bien ou mal dans une auberge, mais ce qui lui est arrivé prouve que dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autre[s] on fait plus à vendre de l'esprit qu'avec de l'argent, et que les deux especes font de bonne compagnie. Je le prie bien de faire note de tout ce que les nouvelles diront d'interessant, pour me mettre au courant à notre 1ere entrevüe. À propos des nouvelles, ma charmante petite sœur, vous ne vous moquerez plus du président de canton. Sa majesté en a nommé un autre à ma

²⁰⁴ Son fils Antoine Jombert (1784-1815).

²⁰⁵ *Œuvres de Racine*, Paris, Pierre Didot l'ainé, an IX (1801-1802), 3 vol. in-folio. Monumentale édition, chef-d'œuvre de la typographie, magnifiquement illustrée, comprenant un frontispice par Prudhon et 56 figures par les meilleurs artistes du temps (Henri Cohen, *Guide de l'amateur de livres à vignettes...*, *ouvr. cité*, col. 849-850).

²⁰⁶ Racine a composé un *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, publié posthume en deux parties; la première parut en 1742 et la seconde en 1767.

²⁰⁷ Marie Jombert, qui s'est installée à Diou avec son époux.

place²⁰⁸. Elle a tres bien fait, car je n'aurois certainement pas fait le voyage de Fours pour aller convoquer et tenir les assemblées cantonales. Les électeurs de département sont convoqués à Nevers j'ai reçu ma carte d'entrée. Mais comme je pechois mes etangs, je n'y suis point allé.

[Philibert] Bernachez est à Paris. Vous l'aurez surement vu.

Adieu, ma chere petite sœur, embrassez bien pour nous mon aimable Eugenie²⁰⁹ et nos bons petits amis, et mon cher Firmin. Faites cela comme si c'étoit pour vous meme ; car je les aime de tout mon cœur. Au mois de 7bre [septembre] prochain nous renouerons notre affaire des tables de Callet²¹⁰. Si d'ici à ce temps là S^t Hilaire n'est pas vendu dites, je vous prie, pour moi les plus jolies choses du monde à votre bonne maman et à mon aimable voisine. Cela ne vous est jamais bien difficile, car elles coulent de chez vous comme de source. Et d'ailleurs les objets pretent assez. Vous dites à vous même, les douceurs ne font pas des raisons et les raisons mêmes ne valent pas de l'argent. Je sais bien cela aussi vais-je faire en sorte que vous n'ayez pas à regrette[r] de vous etre chargé[e] des affaires de votre petit frere qui vous aime bien tendrement

Jombert

Aux Nouettes le 6 X^{bre} 1808.

P.S. [Antoine] Jombert revient de Nevers et il me rapporte mon billet le banquier n'avoit pas négocié. Ainsi, ma chere petite sœur [tenez ?] pour nul tout ce que je vous ai dit sur le billet. »

²⁰⁸ Louis-Alexandre Jombert avait été nommé maire de Fours et président de l'administration du canton de Nocle depuis 1796 au moins.

²⁰⁹ Eugénie Didot (1793-), leur fille.

²¹⁰ En 1783, Louis-Alexandre Jombert avait publié les *Tables portatives* de Jean-François Callet – sorties des presses de François-Ambroise Didot. Firmin Didot les rééditera en 1808 (Jean-François Callet, *Tables portatives...*, Paris, Firmin Didot, 1808). Cet ouvrage était de première nécessité pour les navigateurs, comme en témoigne l'avertissement de Jean-François Callet à cette nouvelle édition : « Les astronomes, et plus particulièrement les marins, firent remarquer à Al. Jombert que les tables de Gardiner, pour eux d'une utilité indispensable, étoient d'un service incommode en mer à cause de leur volume, et l'engagèrent à en donner une édition portative ».

Lettre n° XI Lettre de Louis-Alexandre Jombert à Firmin Didot et sa femme Catherine-Denise Magimel, le 27 février 1809, aux Nouettes.

Adresse : « Monsieur Firmin Didot, graveur de l'imprimerie imperiale, fondateur de caractere, imprimeur, libraire, rue du Regard, f. st g. [Faubourg Saint-Germain] À Paris »

« Ma chere petite sœur, vous etes mil et mil fois aimable de nous avoir appris la reforme²¹¹ de mon cher Firmin. Nous partageons bien le contentement que vous en eprouvéz. La petite scene de Firmin chez son ami et son caramade Talma²¹² est tres gai[e], pleine de cette bon[h]omie qui fait le caractere de notre cher Firmin, elle est encore tres aimable pour toute la brillante société qui prenoit part à cette fete. Je venois de la recevoir quand je rencontraï M^r Durand de Gross'ouvre [Grossouvre]²¹³ qui me dit je viens de voir une jolie scene de M^r Didot, il faut que je vous l'envoie elle etoit dans un journal qu'il reçoit. Vous avez bien raison, chere petite sœur les heureuses dispositions de Firmin, pour le dessein, ses excellentes études et ses aimables qualités le rendent bien plus precieux à Paris, qu'il ne le seroit à lut[t]er de force physique avec tous nos rustiques campagnards dans les travaux militaires. Vous avez probablement sçu par [Philibert] Bernachez que je suis en negociation pour vendre S^t Hilaire²¹⁴. Je viens de recevoir de Bernachez une lettre par laquelle il me marque que M^r Chauvet a reçu le plan de S^t Hilaire et qu'il me demande quelques renseignemen[t]s. Ces retards me chagrinent mais neanmoins ils sont indispensables pour laisser couler le temps qui ne permet pas de visiter un bien de campagne. Il me tarde bien de voir finir cette affaire qui me procureroit le plaisir de vous allez voir et de terminer avec vous et Didot le remboursement des capitaux et des arrerages. Je vous remercie bien du soin que vous prenez de mes pupilles²¹⁵. Vous multipliez mes obligations mais vous ne pouvez augmenter les sentimen[t]s de tendresse et d'amitié que j'ai pour vous. J'irai, je l'espere bien, partager le bonheur de votre famille. J'entendrai ma charmante Eugenie²¹⁶ à qui la nature et l'exemple de sa mere ont donné tant de moyens de plaire, qu'elle surpasseroit bien aisement des talents que vous y ajoutez. Veuillez, chere petite sœur, felicite[r] pour moi votre bonne maman de sa santé, de sa gai[e]té. Comme j'ai beaucoup de plaisir à etre son ecolier, j'ai oublié totalement le Boston, pour avoir quelque jour, l'agrément de le rapprendre d'elle et de mon aimable voisine que je felicite bien sur la tranquillité qu'elle

²¹¹ Il s'agit probablement de la réforme de la Garde nationale (note de Mélanie Salitot).

²¹² François-Joseph Talma (1763-1826), célèbre acteur, lié au peintre Jacques-Louis David et bien connu de Firmin Didot (note de Mélanie Salitot).

²¹³ Commune dans le département du Cher, non loin de chez eux.

²¹⁴ Sa maison qui se trouve à Saint-Hilaire.

²¹⁵ On ignore à qui il fait allusion.

²¹⁶ Eugénie (1793-), fille de Firmin Didot.

partage avec vous. Je ne suis point du tout étonné que la bonne Magdeleine soit restée ce qu'elle étoit ; je ne le suis pas non plus que Constance ait pris de l'assurance et de l'esprit. Elle avoit de fort heureuses disposition[s]. Aussi c'eut été une imprudence impardonnable de confier les enfants à la gouvernance d'une maitresse si éveillée. Veuillez bien les recommander à la vigilance de Mad^e la miséricorde et la prier de ma part, d'écarter avec la decence qu'elle a assez d'esprit pour ne pas negliger, d'écarter dis-je les visites et la compagnie de toutes personnes estrangere[s], excepté vous. Voilà donc, mon cher Firmin, plongé jusqu'au col dans les hydrauliques²¹⁷ nous en causerons ensemble. Cette partie ne peut manquer d'interessier vivement dans ce moment où de tous les cotés on projette et on execute des canaux de navigations. M. Chauvet doit vous remettre le plan de S^t Hillaire, en cas que nous ne finissions pas. Je desire qu'il ne vous le remette pas et qu'il le garde en possédant le bien. Je vois par votre lettre, ma chere petite sœur que vous avez reçu celle que je vous ai écrite lorsque ma femme est allé[e] à Diou²¹⁸, et vous ne me dites pas si vous avez reçu les deux bagatelles qu'elle vous envoyoit. Comme elle en a affranchi le port, parce que c'est l'usage pour toute espece de victuailles, elle craint que vous ne les ayez pas reçu[e]s. J'ai reçu des nouvelles de ma fille et de nos petits enfants²¹⁹. Tout y est en bonne santé. Pour ma femme elle est toujours de meme ; tantot extremement fatiguée, et de temps en temps eprouvant un peu de relache. Pour surcroit elle a dans ce moment de la fievre presque tous les jours. Je suis assez embarrassé pour la faire passer, parce que le quinquina en poudre, seroit, je crois trop lourd pour son estomach. M^r Fillon, medecin de Bourbon lanci²²⁰, homme d'esprit et bon medecin lui a promis de la guerir ce printemps²²¹. Adieu ma bonne et aimable petite sœur. Quand vous aurez autour de vous vos bons et aimables enfans, parlez leur d'un oncle et d'une tante qui pour etre éloignés d'eux ne les aiment pas moins : dites leur de bien vous embrasser ainsi que leur papa pour nous. C'est une jolie commission que nous leur donnons et dont nous voudrions bien nous acquitter nous même[s]. Votre petit frere tout à vous.

Jombert

Aux Nouettes le 27 fev. 1809

Bien nos amitiés à notre ami [Pierre] Didot à sa femme et à leurs aimables enfan[t]s ; rappelez moi au souvenir de M^r Rigaud, de M. Auguste, de

²¹⁷ Il fait référence à l'ouvrage de Bélidor, *Architecture hydraulique*, publié pour la première fois par Charles-Antoine Jombert en 1737, puis réédité en 1782-1790. Firmin Didot le rééditera à nouveau en 1819, soit dix ans après cette lettre.

²¹⁸ Village de l'Allier où demeurent Marie Jombert et Philibert Bernachez.

²¹⁹ Annette et Jean-François Bernachez, nés en 1802 et 1804.

²²⁰ Philibert Fillon, chirurgien et lieutenant du premier chirurgien du roi à Bourbon-Lancy, commune située dans le département de Saône-et-Loire.

²²¹ Elle décédera le 19 avril de la même année, soit deux mois après la rédaction de cette lettre.

M. Daguin, de M. votre frere et de sa charmante famille. Dites moi des nouvelles de M^{elle} Massicot²²². Qu'est-elle devenu[e]? J'ai reçu une lettre de [Louis-Antoine] Jombert, mon neveu ; je vais lui répondre. Je partage sa reconnaissance pour les bontés que vous avez pour lui. Je vous aime beaucoup plus et beaucoup moins que je ne pense vous le dire. »

Lettre n° XII Lettre de Louis-Alexandre Jombert à Firmin Didot, le 21 avril 1809, aux Nouettes.

Adresse : « Monsieur Firmin Didot, graveur, fondeur de caractere, imprimeur, libraire, rue du Regard, faub. st germain [faubourg Saint-Germain]. À Paris »

« Mon cher Firmin, la maladie de ma femme qui depuis longtemps est trainante avec des vicissitudes de mal et de mieux a pris une tournure tres grave depuis huit jours. Tous les jours des accès d'asthme avec fièvre et chaque jour une augmentation de foiblesse. J'ai perdu ma mere, mon pere, mes sœurs, ta mere, ton pere, ta sœur que j'aimois autant que si j'eusse été de votre sang²²³. Mais ce dernier coup me déchire et m'accable. Mercredi matin 19 a été et sera longtemps un jour affreux pour ton frere et ton ami

Jombert

Aux Nouettes le 21 avril 1809

Rend[s-]moi le service de faire part de cette cruelle catastrophe à nos paren[t]s.

J'embrasse bien tendrement ma chere petite sœur et vos chers enfan[t]s. »

²²² Une « Étienne Massicot, amie » était présente lors du mariage de Louis-Alexandre Jombert et Marguerite-Charlotte Didot en 1779.

²²³ Cette lancinante succession de deuils est placée chronologiquement par famille et renvoie à « ma mere » : Marie-Angélique Guéron (1778) ; « mon pere » : Charles-Antoine Jombert (1784) ; « mes sœurs » : Élisabeth-Charlotte Jombert, épouse Gorla (1807) et Marie-Angélique Jombert, épouse Cellot (date de décès non connue) ; « ta mere » : Antoinette-Charlotte Voisin (1795) ; « ton pere » : François-Ambroise Didot (1804) ; et « ta sœur » : Antoinette Didot (1808).

Lettre n° XIII Lettre de Louis-Alexandre Jombert à Firmin Didot, le 5 novembre 1809, aux Nouettes.

Adresse: « Monsieur Firmin Didot, imprimeur, libraire, graveur et fondeur de caractere, rue du Regard, f.[aubourg] st germain, au coin de la rue du cherche-midi. À Paris »

« Mon cher Firmin,

L'affaire dont je t'ai parlé prend une fort bonne tournure, nos deux jeunes personnes sont déjà fort joliment ensemble²²⁴. J'ai vu M^f Defontenac qui est venu chez Mad^e de Ligondei²²⁵. À un abord, d'abord un peu froid, a succédé de l'ouverture de la franchise, confiance, gai[e]té, enfin l'accueil le plus gracieux. Je me remets un peu sur la tracasserie qui occupoit ma tete. Il y a eu chasse à Bernai. On a tué renard et sanglier.

La personne dont M^f Durand t'a parlé, part pour Paris ainsi que vous en etes convenu[s]. Il est certain, mon cher Firmin, que si tu peux lui etre utile en lui donnant ou lui decouvrant une place tu m'obligerois beaucoup. Sa bonne volonté, son zele et l'instruction qu'il a interressent en sa faveur, indépendamment de la recommandation de M. Durand, homme que l'on aime à obliger parce qu'il est fort obligeant lui même. Neanmoins, il ne faut pas que cela aille au point de blesser tes interets, car ce seroit tout le contraire de m'obliger.

Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur, toi et tout ce qui t'appartient.

Ton petit frere Jombert

Aux Nouettes le 5 9^{bre} 1809 »

²²⁴ Louis-Alexandre Jombert évoque le futur mariage de son fils, Antoine Jombert (1784-1815), avec Louise de Chalon (1789-après 1828), qui eut lieu vers le début de l'année 1810. Dans une lettre de sa sœur, Marie Jombert, adressée à son mari, Philibert Bernachez, datée du 21 août 1810, elle fait allusion à l'épouse d'Antoine Jombert, ce qui confirme le fait d'un mariage antérieur à cette date. Son père, Louis-Alexandre Jombert, évoquait avec beaucoup d'humour et une touche de désespoir la difficulté qu'avait son fils à trouver une épouse à son goût. En parlant des aménagements faits dans sa maison, il écrit : « ca sera la chambre des nouveaux mariés si jamais il se marie. L'une est trop vieille, l'autre est trop jeune ; celle ci trop endormie, l'autre trop eveillée ; celle la pas assez riche. Il paroit que les bons partis en filles sont fort rares quoiqu'on dise que les garçons ne le sont pas moins » (AP Bernachez : lettre de Louis-Alexandre Jombert à son gendre Philibert Bernachez du 24 juillet 1808). Malgré cela, Antoine Jombert est satisfait de son mariage, il en témoigne dans une lettre à Firmin Didot le 10 juillet 1813 : « Ma femme et mes petits enfants ce porte[nt] bien, je suis très contant de mon mariage, ma femme tient au[x] plus riche[s] et au[x] plus honnête[s] familles du Ber[r]i. » (lettre n° XV).

²²⁵ Les deux personnes citées n'ont pu être identifiées.

Lettre n° XIV Lettre d'Antoine Jombert à son beau-frère Philibert Bernachez, le 6 novembre [1811], aux Nouettes.

Avec adresse: « Monsieur Bernaché, négociant à Diou en son domicile a Moulins ruè de Bourgogne. À Moulins »

« Aux Nouettes ce 6 9^{bre}

Mon cher beau frere

La maladie de papa à toujours été en augmentant depuis ma derniere lettre et la fait succomber le 4 9^{bre} je suis trop affligé moi même pour vous donner de la consolation. Nous ne pouvons que regretter un si bon pere. Donn[é] moi de vos nouvelles il y a long-temps que je n'en ai reçu. Il me parais indispensable que vous ne veniez au Nouettes pour regler nos affaires, faite[s] moi réponce de suite. Votre tout dévoué et affectionné beau frere

Jombert fils »

Lettre n° XV Lettre d'Antoine Jombert à sa tante Catherine-Denise Magimel, épouse de Firmin Didot, le 10 juillet 1813, aux Nouettes.

Adresse: « Monsieur Firmin Didot, libraire, imprimeur, rue Jacob n° 24, faubourg S^t germain. À Paris »

« au[x] Nouettes ce 10 juillet 1813

Ma chere tante

J'ai reçu hier votre lettre du 5 courant, ou vous me marquez que vous avez reçu une as[s]ignation, pour les rente[s] que nous devons qui me fait d'autant plus de peine que vous ver[r]ez par mon compt[e] ci joint que je suis en avance de 359 F. 36 c. J'ai fait ce compt[e] un peu vite, je vous prie de bien vouloir bien le communiquer a M. Angelot²²⁶ notre cousin, pour qu'il veule [veuille] bien y faire ses observations, je desirerais bien être céparé d'avec mon beaufrere Bernachéz pour tous ces payement, et que chaque personne a qui je devrais tire sur moi à vou[s] en mon domicil[e]. Mais cela ne ce peu faire qu'à Paris et il faudrait que nous y fussions nous deux mon beaufrere, je ne sai[s] trop vous fixer l'époque ou nous pour[r]ions nous y trouver. C'etoit bien mon desir de me donner le plaisir de vous embrasser dans le courant du mois de mai dernier, comme je l'avais écrit à notre cousin M. Angelot mais j'ai eu la fievre tout ce mois et maintenant je suis convaissant [convalescent] d'une fluxion de po[i]trine qui

²²⁶ Non identifié.

m'a beaucoup affaibli, cependant, je vais bien mieux et de jour en jour les forces me reviennent. Il semble que tous les malheurs m'en veu[i]llent cette année je n'ai pas encore vendu mes bles de l'année dernière je comptais [comptais] en avoir pour 6000 F et maintenant, qu'il à diminué j'en ferai à peine 4000 F les pluie[s] de l'otone [automne] m'ont empêché de semer et à peine si j'aurai de ma récolte pour recommencer cette année, mais comme je ne touche pas qu'à une corde, j'ai tellement fait semer d'orge et d'avoine ce printemps que j'espère en tirer autant d'argent que j'ai coutume d'en avoir de mes froment[s] ; à part cela j'ai fait exploiter un tailli[s] qui me rapportera 5000 F mais dont je ne serai payé qu'à Noël prochain, et je n'ai guère envi[e] d'aller à Paris sans vous porter 9000 F ce qui diminuera d'autant ce que je vous dois. Mon beau frère Bernaché a été aussi assez jéné [gêné] par rapport à la diminution des bois mais aujourd'hui ils augmente[nt] et comme il à le double de bien fond[s] que moi, j'espère qu'il sera bientôt au courant de ces affaires. Écrivez lui je vous prie ma chère tante pour qu'il ait à vous faire passer ce qu'il vous doit. Je lui écrirai de mon côté. Vous ne me parlez pas ma chère tante de mon bon cousin Hiacinthe²²⁷, je sai[s] qu'il était de la conscription cette année et j'en ai été très inquiet. S'il pouvoit venir avec ses frères passer quelques jours au[x] Nouettes je ferais mon possible pour les amuser à la chasse ou à la pêche. J'irais avec le plus grand plaisir les chercher à la charité ; je sai[s] que c'est bien à moi à les aller engager à Paris, mais croyez que ce n'est pas faute de bonne volonté et qu'il n'y à que ma maladie et maintenant mes récoltes qui ont pu m'empêché d'avoir ce bonheur, ma femme et mes petit[s] enfants ce porte[nt] bien, je suis très content de mon mariage, ma femme tient au[x] plus riche[s] et au[x] plus honnête[s] familles du Ber[r]i. Adieu ma chère tante je vous ennuierai de mon verbiage agréé[z] je vous prie l'assurance du dévou[e]ment respectueux de votre neveu

Jombert

Mon cher oncle voudra bien ici agréer l'assurance de me[s] respects. »

²²⁷ Hyacinthe Firmin Didot (1794-1880), fils de Firmin Didot.